

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°640 - ÉDITION DU 21 AVRIL 2023



1er challenge Futnet Départemental



Désignez votre Dirigeant Méritant & Bénévole du Mois !



Le DVOF recrute un CTD !



Le DvoF avec Knetpartage



Formation « Secrétaire de Club »



Le module GARDIEN DE BUT INITIATION
des 26 et 27 avril 2023
qui a lieu à Soisy-sous-Montmorency,
est ouvert aux inscriptions.



Ici c'est Montmorency !



Montmorency Futsal (R3) est en demi-finale de la Coupe de Paris Futsal !

ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Calendrier et Organisation des Compétitions
- Calendrier et Organisation des Compétitions - section féminines
- Organisation des Coupes Départementales
- Foot Animation
- Foot Animation - section féminines
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Fair-play & Éthique




Terre de jeu & d'équilibre



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 17 AVRIL 2023

Présents : MM. BAILLIEZ- LETELLIER- MEHREZ

Assiste : M. BADIANE

Absences excusées : MM. ANTUNES – FAUGERON

Observateur : M. TRAORE

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ÉVOCATION

JOUY LE MOUTIER FC

Match n°24616848 du 12/03/2023 SENIORS D2.B MENU COURT AS 1 / CORMEILLAIS ACS 1

Le club de CORMEILLAIS ACS 1 ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **P. NICOLAS licence 2544602692** du club de **CORMEILLAIS ACS 1** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour quatre matchs ferme, date d'effet de la suspension le **08/01/2023**.

Considérant que le **12/03/2023** il a purgé 3 matchs de suspension et il lui en restait un.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe **SENIORS D2 de CORMEILLAIS ACS 1** pour l'inscription et la participation du joueur **P. NICOLAS licence 2544602692** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **SENIORS D2 de MENU COURT AS 1**

AMENDE : 100€ (CORMEILLAIS ACS 1) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : JOUY LE MOUTIER FC : 43,50 €

DEBIT : CORMEILLAIS ACS 1 : 53,50 €

CORMEILLAIS ACS 1 : 0 BUT - 1 POINT

MENU COURT AS 1 : 0 BUTS 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **P. NICOLAS licence 2544602692** à date d'effet le **24/04/2023**.



PORTUGAIS PAIX VIVRE

Match n°24668526 du 26/03/2023 CDM D1 ERAGNY FC 5 / PORTUGAIS PAIX VIVRE ARGENTEUIL 5

Le club de ERAGNY FC ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **F. Thibault licence 2545483977** du club de **ERAGNY FC 5** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour trois matchs ferme, date d'effet de la suspension le **19/03/2023**.

Considérant que le **26/03/2023** il n'avait pas purgé son match de suspension.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe **CDM D1 de ERAGNY FC 5** pour l'inscription et la participation du joueur **F. Thibault licence 2545483977** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **PORTUGAIS PAIX VIVRE ARGENTEUIL 5**.

Considérant qu'il est précisé dans l'article 33.2 du Règlement sportif du DVOF que "Date de prise d'effet des suspensions : Pour un joueur exclu durant la rencontre, la date de prise d'effet de suspension est celle du match. Par ailleurs, si les circonstances le justifient notamment au regard de la gravité des faits, elles peuvent également prononcer immédiatement et jusqu'à décision, toutes mesures conservatoires".

AMENDE : 100€ (ERAGNY FC 5) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : PORTUGAIS PAIX VIVRE ARGENTEUIL 5 : 43,50 €

DEBIT: ERAGNY FC 5: 53,50 €

ERAGNY FC 5: 0 BUT - 1 POINT

PORTUGAIS PAIX VIVRE ARGENTEUIL 5 : 1 BUTS 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur F. Thibault licence 2545483977 à date d'effet le 24/04/2023.

ENT. ES MARLY FONTENAY

Match n°24616848 du 02/04/2023 U16 D2.A ENT. ES MARLY FONTENAY / BEZONS USO 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ENT. ES MARLY FONTENAY (évocation).

A la suite de la demande d'évocation du club **ENT ES MARLY FONTENAY** la Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **BEZONS USO** sur l'inscription et la participation du joueur **B. Mohamed licence 2547054731** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **B. Mohamed licence 2547054731** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 27/03/2023

[Réponse impérative avant le 24/04/2023 avant 12h](#)



BRUYÈRES BERNES USM

Match n°24660990 du 09/04/2023 SENIORS D4.A DOMONT FC 2 / ARNOUVILLE AS 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BRUYERES BERNES USM (évocation).

Evocation du club d'Arnouville sur la présence de joueurs d'Arnouville ayant joué avec l'équipe supérieure. Ceci n'est pas un motif d'évocation. (Art. 30 Ter Règlement Sportif du DVOF)

La Commission dit résultat acquis sur le terrain

RÉSERVE

PIERRELAYE FC

Match n°24616848 du 09/04/2023 U18 D3.A GOUSSAINVILLE FC 2 / PIERRELAYE FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € PIERRELAYE FC (évocation).

Réserve confirmée le mercredi 12 avril mais non recevable.
Le délai de 48 heures n'est pas respecté. (Art. 30.12 Règlement Sportif du DVOF)
La Commission ne peut transformer la demande en réclamation car le délai de 48 heures est dépassé.

La Commission dit résultat acquis sur le terrain

THILLAY ESM

Match n°24671410 du 02/04/2023 CDM D2 COURDIMANCHE AS 5 / THILLAY ESM 5

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € THILLAY ESM (évocation).

Réserve non recevable insuffisamment motivé

La Commission dit résultat acquis sur le terrain

AS FUTSAL ARGENTEUIL

Match n°25063177 du 01/04/2023 FUTSAL D2.A SPORTIF DE GARGES 3 / AS FUTSAL ARGENTEUIL 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AS FUTSAL ARGENTEUIL (réclamation)

Réclamation du club de **AS FUTSAL ARGENTEUIL 2** confirmée LE 01 AVRIL 2023 sur la participation des joueurs de l'équipe de **SPORTIVE DE GARGES 3**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, le joueur A.M Hakim licence 2546523981 de l'équipe supérieure du club du **SPORTIVE DE GARGES** a participé à la rencontre citée ci-dessus,

Réserve recevable, fondée

La Commission donne match perdu par pénalité au club des **SPORTIFS DE GARGES**



Match de référence : **Match de référence : FUTSAL R3 du 27/03/2023 PARMAIN FUTSAL AS 1 / SPORTIF DE GARGES 1**

CREDIT : AS FUTSAL ARGENTEUIL 2 :43,50 €

DEBIT : SPORTIF DE GARGES 3 : 53,50 €

SPORTIF DE GARGES 3 : 0 BUT - 1 POINT

AS FUTSAL ARGENTEUIL 2 : 4 BUT 3 POINTS

GARGES FCM

Homologation du tournoi du 03 JUIN 2023 U6/ U7 / U10 / U11.Tournoi homologué

Participation : 4 X 10€

Total = 40 €

DIVERS

EZANVILLE ECOUEN U.S

Mail d'EZANVILLE ECOUEN U.S concernant l'engagement d'une équipe Seniors D4, et U16

La Commission indique que le club doit effectuer sa demande auprès de la Ligue de Paris Ile-de-France concernant le statut « création ».

La Commission précise que l'article 117 des Règlements Généraux de la FFF indique :

« Est dispensée de l'apposition du cachet "Mutation" la licence :

[...]

b) du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité, pour quelque raison que ce soit (notamment pour cause de dissolution, non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge ou d'absence de section féminine dans le cas d'une joueuse ne pouvant plus jouer en mixité ou souhaitant jouer exclusivement en compétition féminine) de lui proposer une pratique de compétition de sa catégorie d'âge, à condition de n'avoir pas introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, avant la date de l'officialisation de cette impossibilité.

COURRIER

CHAUMONTEL LUZARCHES AS

Du 06/04/2023

La commission vous demande de transmettre au secrétariat du District les coordonnées des deux matches ou la pénalité a été effective.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 18 Avril 2023

Présents : Mme Sylvestre
MM. Pézière – El Fakri - Sénécal - -Cokgul.

Excusés : MM. N'Diaye - Podan-Mavounzy - Traon

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.
Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

ENGAGEMENTS

INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans FootClubs



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE

Du 17/01/2023

ARNOUVILLE AS SENIORS D4 Poule A

2 matches à jouer à huis clos avec trois arbitres officiels et 2 délégués à la charge du club d'ARNOUVILLE AS à dater du 23/01/2023

Le club est invité à prendre connaissance de l'article 40.6 du RS du DVOF.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Prochain match concerné :

SENIORS D4.A

Le 23/04/2023 à 15 Heures

Match n° 24660966 AS ARNOUVILLE 2 / ES HERBLAY 1

COURRIERS DES CLUBS

VILLIERS LE BEL FC

Courriel du 17/04/2023

Seniors D3 Poule B

Match N° 24617560 du 23/04/2023

VILLIERS LE BEL FC 2 / BEZONS USO 2

La commission ne peut répondre favorablement à votre demande : manque l'accord de votre adversaire

NEUVILLE SUR OISE AS

Courriel du 18/04/2023

U18 D3 Poule A

Match N° 24685567 du 23/04/2023

GOUSSAINVILLE FC 2 / NEUVILLE AS 1

La commission ne peut répondre favorablement à votre demande : manque l'accord de votre adversaire

NEUVILLE SUR OISE AS

Courriel du 18/04/2023

La commission prend note de la fermeture de vos installations. Merci de nous adresser la liste des matches concernés par cette fermeture

ROISSY EN FRANCE US

Courriel du 18/04/2023

Anciens D2 Poule B

Match N° 24673305 du 23/04/2023

ROISSY EN FRANCE 11 / BELLOY SAINT MARTIN 11

La commission ne peut répondre favorablement à votre demande : manque l'accord écrit de votre adversaire : match maintenu au 04/05/2023



CORMEILLAIS ACS

Courriel du 18/04/2023

U16 D1

Match N° 24689170 du 07/05/2023

CORMEILLAIS ACS 2 / SAM FC 2

Match programmé le 07/05/2023 et maintenu à cette date : manque l'accord de votre adversaire pour un changement de date

REMERCIEMENTS ARBITRES

- FALEMPIN Patrick
- BOULGUID Mohamed

CONFIRMATION DE RESULTATS

U14 D4 Poule A

Match N° 24696232 du 21/01/2023

GOUSSAINVILLE FC 3 / SAINT LEU 95 FC 3

GOUSSAINVILLE FC 3	0but	-1pt
SAINTE LEU 95 FC 3	6 buts	3pts

Seniors D1

Match n° 24615883 du 16/04/2023

GOUSSAINVILLE FC 2 / ECOUEN FC 1

GOUSSAINVILLE FC 2	0 but	0 pt
ECOUEN FC 1	2 buts	3 pts

U14 D4 Poule C

Match n° 24696440 du 01/04/2023

ACA FC ERMONT 2 / MENU COURT AS 1

ACA FC ERMONT 2	0 but	0 pt
MENU COURT AS 1	6 buts	3 pts

DATES – TERRAINS – HEURES

MARCOUVILLE CITY

Courriel du 18/04/2023

Seniors D4 Poule B

Match N° 24661096 du 23/04/2023

MARCOUVILLE CITY 1 / HERBLAY ES 2

Cause terrain indisponible au CDFAS, ce match se jouera à une date ultérieure.

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

DOMONT FC

Courriel du 12/04/2023

Anciens D3.C

DOMONT FC 11 / VAUREAL FCM 11

Cette rencontre est reportée à une date ultérieure.



ARGENTEUIL FC

Courriel du 18/04/2023

U16 D2 Poule B

Match n°24689451 du 23/04/2023

ARGENTEUIL FC 2 / GOUSSAINVILLE FC 1

Suite motif invoqué et recevable, le match se jouera à 16H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

PORTUGAIS PAIX VIVRE ARGENTEUIL

Courriel du 18/04/2023

Anciens D2 Poule A

Match n°24668496 du 23/04/2023

CCPPVE ARGENTEUIL 5 / GONESSE RC 5

Nouvelle installation : stade Auguste Delaune 5 bis place des Vosges 95100 Argenteuil

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

FRANCE ALGERIE

Courriel du 18/04/2023

Anciens D4 Poule B

Match n°24674379 du 23/04/2023

FRANCE ALGERIE FOOT 11 / BEAUCHAMP AS 11

Nouvelle installation : stade Jean Jaurès (synthétique) RN 30 rue Jean Jacques Rousseau 95100 Argenteuil

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ARGENTEUIL FC

Courriel du 18/04/2023

U16 D1

Match n°24689180 du 23/04/2023

ARGENTEUIL RC 2 / ARGENTEUIL FC 1

Nouvel horaire : 13H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

PUISEUX LOUVRES FC

Courriel du 18/04/2023

CDM D1

Match n°24668497 du 23/04/2023

PUISEUX LOUVRES 95 5 / CERGY PORTUGAIS 5

Nouvel horaire : 09H20

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

POTOISIENNE JS

Courriel du 12/04/2023

U14 D4 Poule A

Match n°24696269

PONTOISIENNE JS 1/ GOUSSAINVILLE FC 3

Nouvel horaire : 15H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires



DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)

AUVERS ENNERY FC

Courriel du 14/04/2023

U14 D4 Poule C

Match n°24696448 du 15/04/2023

AUVERS ENNERY FC 1 / CORMEILLAIS ACS 2

Nouvel horaire : 12H15

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MONTSOULT BAILLET US

Courriel du 17/04/2023

U18 D3 Poule B

Match n°2468581 du 23/04/2023

MONTSOULT BAILLET US 1 / MONTMORENCY FC 1

Nouvelle date : 30/04/2003

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

FRANCONVILLE FC

Courriel du 17/04/2023

U14 D2 Poule A

Match n°24692844 du 13/05/2023

FRANCONVILLE FC 2 / PERSAN US 03

Nouvelle date : 20/05/2023

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Courriel du 17/04/2023

U14 D2 Poule A

Match n°24692850 du 27/05/2023

SAM FC 1 / PERSAN US 03 2

Nouvelle date : 20/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

SAINT BRICE FC

Courriel du 17/04/2023

U14 D3 Poule C

Match n°24694791 du 22/04/2023

SAINT BRICE FC 2 / ESSG 3

Nouvelle date : 20/05/2023

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

ROISSY EN France US

Courriel du 17/04/2023

Anciens D2 Poule B

Match n°24673305 du 23/04/2023

ROISSY EN FRANCE US 11 / BELLOY SAINT MARTIN ASC 11

Nouvelle date : 07/05/2023 à 9H45

Accord des 2 clubs

Accord de la COC



GONESSE RC

Courriel du 13/04/2023

U16 D2 Poule B

Match n°24689443 du 07/05/2023

GONESSE RC 1 / ENT. ECOUEN BOUFFEMONT 1

Nouvelle date : 23/04/2023 à 13H

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

VILLIERS LE BEL FC

Courriel du 13/04/2023

U18 D1

Match n°24685168 du 23/04/2023

VILLIERS LE BEL FC 1 / FRANCONVILLE FC 1

Nouvelle date : 10/05/2023

Nouvel horaire : 20H

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MATCHES À JOUER

29 AVRIL 2023

U14 D4 Poule D

Match n°25075923

MAGNY VEXIN FC 1 / MONTIGNY FC 95 1

U14 D4 Poule D

Match n°25075924

SURVILLIERS AVENIR 1 / ENT. ECOUEN BOUFFEMONT 3

30 AVRIL 2023

Anciens D1

Match n°24672998

PUISEUX LOUVRES 95 11 / SAINT BRICE FC 11

CDM D1

Match n°24668534

GARGES LES GONESSE FC 5 / EMMB 5

Anciens D2 Poule A

Match n°24673210

ENT. BEAUMONT PERSAN 11 / ECOUEN FC 12

Anciens D3 Poule B

Match n°24673608

GARGES FCM 12 / JOUY LE MOUTIER FC 11

06 MAI 2023

U14 D4 Poule B

Match n°24696364

GONESSE RC 3 / COURDIMANCHE AS 1



07 MAI 2023

U18 D2 Poule B

Match n°24685466

PERSAN US 03 1 / SAM FC 2

1^{ER} APPEL DE FEUILLE DE MATCH

Seniors Féminines D1

Match n°24700046 du 08/04/2023

ENT. BEAUMONT MOURS 1 / MONTMORENCY FC 1

2^{EME} APPEL DE FEUILLE DE MATCH

Anciens D3 Poule B

Match n°24673565 du 02/04/2023

EAUBONNE CSM 11 / JOUY LE MOUTIER FC 11

U16 D3 Poule C

Match n°24689859 du 12/02/2023

MONTMAGNY FC 1 / GOUSSAINVILLE FC 2

1^{ER} FORFAIT AVISE SANS AMENDE

PIERRELAYE FC

U18 D3 Poule A

Match n° 24685563 du 23/04/2023

PIERRELAYE FC 1 / SARCELLES AAS 3

PIERRELAYE FC 1	0 but	-1 pt
SARCELLES AAS 3	5 buts	3 pts

ARGENTEUIL FC

Anciens D3 Poule C

Match n° 24673739 du 16/04/2023

ARGENTEUIL FC 12 / THILLAY ESM 11

ARGENTEUIL FC 12	0 but	-1 pt
THILLAY ESM 11	5 buts	3 pts

FOSES UF

U16 D3 Poule B

Match n° 24689751 du 16/04/2023

SAINT BRICE FC 4 / FOSSES FU 2

SAINT BRICE FC 4	0 but	-1 pt
FOSSES FU 2	5 buts	3 pts



1^{ER} FORFAIT AVEC AMENDE

ENT. MARLY FONTENAY

U16 D3 Poule B

Match n° 24689752 du 16/04/2023

ENT. MARLY FONTENAY 2 / HERBLAY ES 1

ENT. MARLY FONTENAY 2 Amende 24€

ENT. MARLY FONTENAY 2 0but -1pt
HERBLAY ES 1 5but 3pts

EZANVILLE ECOUEN US

Vétérans + 45 ans

Match n° 24674730 du 16/04/2023

ERAGNY FC 15 / EZANVILLE ECOUEN US 15

EZANVILLE ECOUEN FC 15 Amende 31€

PERSAN US 03

Seniors D4 Poule B

Match n° 24661132 du 16/04/2023

HERBLAY ES 1 / PERSAN US 03 3

PERSAN US 03 3 Amende 24€

PERSAN US 03 3 0but -1pt
HERBLAY ES 1 5but 3pts

VAUREAL FCM

U18 D3 Poule B

Match n° 24685866 du 16/04/2023

HERBLAY ES 1 / VAUREAL FCM 2

VAUREAL FCM 2 Amende 24€

VAUREAL FCM 2 0but -1pt
HERBLAY ES 2 5but 3pts

Secrétaire de Séance

M. Patrick SENEAL

Président de Séance

Mme Sylvestre



COMMISSION CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTION FÉMININES

Commission du 17 avril 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

RAPPEL

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée 📧Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

TOUTES CATÉGORIES

DANS TOUTES CORRESPONDANCE, SOYEZ LE PLUS PRÉCIS POSSIBLE, EN INDIQUANT :

- LA CATÉGORIE,
- LA DATE DE LA RENCONTRE
- LE NUMÉRO DU MATCH
- LE MOTIF



COURRIERS

ECOUEEN FC1

U15F-B- match n°25554628

Mail du 13/04/23

Suite à la réception de votre mail, nous n'avons pas reçu la FMI de la rencontre.

Nous attendons votre retour sur le déroulement de la rencontre en question.

Nous vous rappelons que pour valider les changements d'horaires, les demandes se font par l'intermédiaire de footclub et acceptées par votre adversaire

En attendant la date étant dépassée, sans information de cette rencontre, il y a un appel de feuille de match.

GONESSE RC1

Mail du 14/04/23

Nous avons bien reçu votre information concernant l'occupation de vos installations le 13/05/2023.

Vous devez fournir au secrétariat du district la liste des rencontres concernées avec l'arrêté municipal afin que l'information soit redirigée vers les différentes commissions concernées.

Vous trouverez le document à remplir sur le site du district dans : DOCUMENTS ; FORMULAIRES ; TERRAIN IMPRATICABLE.

EMMB FC1

U15F-B- match n°25520546

Mail du 15/04/23

Nous prenons en compte provisoirement le changement du score de 10-4 en votre faveur, cependant ce résultat doit nous être confirmé par Puisseux Louvres FC 1.

PUISEUX LOUVRES FC 1

U15F-B- match n°25520546

Nous vous demandons de confirmer le score du match EMMB – Puisseux Louvres FC de 10 – 4 pour EMMB

PUISEUX LOUVRES FC 1

U15F-C- match n°25520505

Nous avons pris en compte votre demande de changement de date acceptée par Goussainville FC2 pour un manque d'effectif le 13/05/23

FORFAITS AVISÉS

TAVERNY COSMO 1

U15F - A

Mail du 05/04/23

Prise en compte de votre forfait avisé pour la rencontre 25520416 du 15/04/2023 vous opposant à l'équipe de St OUEN L'AUMONE AS1

PUISEUX LOUVRES FC1

Senior f - U

Mail du 12/04/23

Prise en compte de votre **forfait général** à partir de la date du 12/04/2023

VIARMES ASNIERES OLYMPIQUE 1

Senior f - U

Mail du 12/04/23

Prise en compte de votre forfait avisé pour la rencontre 25555391 du 14/04/2023 vous opposant à l'équipe de MAGNY EN VEXIN FC1



FORFAIT NON AVISÉ

St OUEN L'AUMONE AS2

U15F – Groupe C

Match 25520491 du 01/04/23

DEUIL ENGHEN FC 1 / St OUEN L'AUMONE AS 2

Abs de l'équipe visiteuse au coup d'envoi, 2^{ème} forfait de St Ouen l'Aumône AS2

RENCONTRES REPORTÉES

LES RENCONTRES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE AUTOMATIQUEMENT INVERSÉES SI LE 1^{ER} CLUB CITÉ NE PEUT RECEVOIR – ARTICLE DU 6 DU RÈGLEMENT

22 AVRIL 2023

U15F

Groupe B

Match 25554607 du 21/01/23

PERSAN US 03 1 / MONTMORENCY FC 2

20 mai 2023

U15F

Groupe C

Match 25520505 du 13/05/23

GOUSSAINVILLE FC 2 / PUISEUX LOUVRES 95 FC1

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

ST PRIX ES 1

U15F – Groupe B

Match 25554634 du 13/05/23

ST PRIX ES 1 / ECOUEN FC 1

Modification de Lieu-Date- Horaire

*La rencontre aura lieu au stade Georges Glatigny 3 à St Prix

*A la date du 13/05/23 à 15h00

PUISEUX LOUVRES 95 FC 1

U15F – Groupe C

Match 25520505 du 13/05/23

GOUSSAINVILLE FC 2 / PUISEUX LOUVRES 95 FC1

Modification de Lieu-Date- Horaire

*La rencontre aura lieu au stade Maurice Baquet, 2avenue Albert Sarraut à Goussainville

*A la date du 20/05/23 à 14h30



APPEL À FEUILLE DE MATCHS

ECOUEEN FC1

U15F – Groupe B

Match 25554628 du 15/04/23

ECOUEEN FC 1 / MONTMORENCY FC 2

1er appel le 17/04/23

BEZONS USO 1

U15F – Groupe C

Match 25520498 du 15/04/23

BEZONS USO 1 / OLYMPIQUE ADAMOIS 1

1er appel le 17/04/23

GARGES FCM1

U18F

Match 25561392 du 15/04/23

GARGES FCM1 / MONTMAGNY FC 1

1er appel le 17/04/23

ERMONT AS 1

SENIOR F

Match 25555379 du 31/03/23

ERMONT AS 1 / AUVERS ENNERY FC 1

1^{ère} appel le 03/04/23

2^{ème} appel le 11/04/2023

Le 17/04/2023, Non envoi feuille de match après 2 relances, aucune information des clubs, neutralisation du match.

AMENDES

St OUEN L'AUMONE AS2

U15F – Groupe C

Match 25520491 du 01/04/23

DEUIL ENGHIEEN FC 1 / St OUEN L'AUMONE AS 2

Amende 2^{ème} forfait 27,50€

ERMONT AS 1

SENIOR F Match n° 25555379

Non envoi de la feuille de match après 2 relances – 52€

PUISEUX LOUVRES FC 1

SENIOR F

Forfait général – 57€

FEUILLES DE MATCHS

Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.

Ci-dessous la procédure :



ÉTAPE 1



FOOTBALL

Terre de Jeu et d'Équilibre

ACCUEIL DISTRICT EPREUVES PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

EN CE MOMENT COVID 19

COMPÉTITIONS

ÉTAPE 2



CALENDRIERS

FMI

PROCÈS-VERBAUX

PARLONS SANTÉ

FORMULAIRES

FAFA

RÈGLEMENTS

95 FOOT OFFICIEL

LE MAG TECHNIQUE

CAHIERS FÉMININS

NEWSLETTER

ÉTAPE 3

Saison 2022-2023

Saison 2021-2022

Saison 2020-2021

Sélectionnez une catégorie	Les dernières publications	
FICHE D'ADHÉSION AEF95 >	Publié le 17-01-2023 Football d'animation	Publié le 16-01-2023 Football d'animation
PRÉPARATION INCIDENT MATCH >	Les règles du jeu de U6 à U13	Feuille de plateau U6 / U7
TECHNIQUE >		
COMMISSION >	Publié le 16-01-2023 Football d'animation	Publié le 16-01-2023 Football d'animation
FEMININES >	Feuille de plateau U8 / U9	Feuille d'engagement plateau U6 / U7 & U8 / U9
FOOTBALL D'ANIMATION >		
FUTSAL >	Publié le 11-01-2023 FEMININES	Publié le 11-01-2023 FEMININES
ARBITRAGE >	Feuille de présence U7 Féminines	Feuille de présence U9 féminines
FEUILLE DE MATCH >		
TERRAIN IMPRATICABLE >		
DÉCLARATION D'UNE ENTENTE >	Publié le 11-01-2023 FEMININES	Publié le 28-09-2022 Futsal



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 18 AVRIL 2023

Présents : Mme Cyprien
MM. Maillet - Lacour – Lutz.

Absents excusés : MM. Moukrim - N'Diaye

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30

- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COURRIERS

Courriel de Garges FCM

CVO U18 Garges FCM / Sarcelles AAS

Demande de lever de rideau, accord de la Commission
Changement d'horaire 12h30 au lieu de 14h30

Courriel de Garges FCM

CVO Seniors Coutelier Garges FCM / Sarcelles AAS

Demande de changement d'horaire, accord de la Commission
Changement d'horaire 15h au lieu de 14h30

NON-RETOUR DES TROPHÉES

FUTSAL COMITÉ
MARCOUVILLE CITY CP3

Nous vous informons que la seconde date butoir étant passée une amende de 160€ vous est imputée.

CVO FAVA
ERMONT AS

Nous avons bien reçu votre trophée malheureusement celui-ci étant détérioré votre club se voit imputé d'une amende de 160€.

Animateur de séance : M. Maillet
Secrétaire de séance : MME Cyprien



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 17 AVRIL 2023

<u>Présents</u>	Mme Gontarczyk (Présidente) MM. Sénécal – Le Nagard
<u>Assistent</u>	Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)
<u>Excusée</u>	Mme Bastos

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COMMUNICATION IMPORTANTE

La commission demande aux clubs de bien vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.



COURRIER DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 17 04 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau à PERSAN US du 22 04 23

ADAMOIS OL : Mail du 13 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 2 équipes

AUVERS ENNERY FC : Mail du 12 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 1 équipe

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 12 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 2 équipes

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 18 04 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau U8 du 22 04 23 à GOUSSAINVILLE

BRUYÈRES BERNES USM : Mail du 14 04 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U12/U13 sur matchs n° 25591076 & 25591170 du 15 04 23 à FRANCONVILLE FC

BRUYÈRES BERNES USM : Mail du 05 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 2 équipes

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 16 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 2 équipes

DEUL ENGHEN FC : Mail du 14 04 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur le centre du THILLAY ESM du 15 04 23

EAUBONNE CSM : Mail du 13 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 2 équipes. Pour la 3^{ème} phase il n'y a plus de plateau U9 en foot à 5.

ECOULEN FC : Mail du 07 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 1 équipe.

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 15 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 1 équipe.

ENTENTE MMB : Mail du 12 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 2 équipes. Pour la 3^{ème} phase il n'y a plus de plateau U9 en foot à 5.

ENTENTE MMB : Mail du 12 04 23

Pris note du forfait avisé d'1 équipe U8 sur centre à BEAUCHAMP AS & d'1 équipe U9 sur centre à ENTENTE MMB du 15 04 23

ENTENTE MMB : Mail du 12 04 23

Après vérification, il n'y a aucune feuille de présence déposée dans FAL, suite au 1^{er} appel du 11 04 23

AS ERAGNY FC : Mail du 15 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 2 équipes.

ERMONT ACF : Mail du 14 04 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur le plateau du 22 04 23



ERMONT ACF : Mail du 14 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 3 équipes.

EZANVILLE US : Mail du 13 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 1 équipe.

FONTENAY FC : Mail du 13 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 1 équipe.

FOSSÉS UF : Mail du 17 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 1 équipe. Pour la 3^{ème} phase il n'y a plus de plateau U9 en foot à 5.

GARGES FCM : Mail du 13 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 2 équipes.

GONESSE RC : Mail du 14 04 23

Pris note de l'indisponibilité de vos installations le 13 05 23

GONESSE RC : Mail du 15 04 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 22 04 23

GROSLAY FC : Mail du 16 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 1 équipe. Pour la 3^{ème} phase il n'y a plus de plateau U9 en foot à 5.

JOUY LE MOUTIER FC : Mail du 14 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 2 équipes.

MENUCOURT AS : Mail du 14 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 3 équipes.

MONTIGNY FC : Mail du 12 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 3 équipes.

OSNY FC : Mail du 13 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 2 équipes. Pour la 3^{ème} phase il n'y a plus de plateau U9 en foot à 5.

OSNY FC : Mail du 13 04 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 ou U9 du 22 04 23

PRESLES USL : Mail du 14 04 23

Pris note de votre impossibilité d'engager une équipe U9 en foot à 8 pour la 3^{ème} phase

PRESLES USL : Mail du 13 04 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur le centre de PERSAN US du 15 04 23

ROISSY US : Mail du 14 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 2 équipes. Pour la 3^{ème} phase il n'y a plus de plateau U9 en foot à 5.

ST LEU FC : Mail du 14 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 2 équipes. Pour la 3^{ème} phase il n'y a plus de plateau U9 en foot à 5.

ST OUEN L'AUMONE AS : Mail du 14 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 2 équipes. Pour la 3^{ème} phase il n'y a plus de plateau U9 en foot à 5.



ST PRIX ES : Mail du 13 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 2 équipes.

ST PRIX ES : Mail du 13 04 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 4 sur match n° 25594000 du 15 04 23 sur critérium U10/U11 du 15 04 23 à PUISEUX LOUVRES FC 4

THILLAY ESM : Mail du 14 04 23

Pris note du forfait non avisé (délai trop tardif) de vos équipes U10/U11 sur matchs n° 25600043 & 25593337 du 15 04 23 contre SURVILLIERS AVENIR 1 & 2

THILLAY ESM : Mail du 17 04 23

Pris note de votre demande d'inversion de la rencontre U12/U13 du 22 04 23 à ENTENTE BEAUMONT MOURS. La commission ne peut donner son accord sans la validité du club adverse

VEXIN AS : Mail du 14 04 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur match n° 25591591 du 15 04 23 contre DOMONT FC 2

VIARMES ASNIÈRES OL : Mail du 12 04 23

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes U9 pour la 3^{ème} phase, soit 2 équipes.

RAPPEL

PLATEAUX AVRIL – MAI & JUIN

En raison de diverses modifications possibles (clubs ne pouvant plus recevoir de centres, forfait avisé...etc) de dernière minute, la commission demande aux clubs de bien vérifier dans FAL ou sur le site du DVOF les centres des plateaux.

La commission rappelle également que chaque club doit arriver sur le centre du plateau avec sa feuille de présence dûment complétée et la remettre au responsable du centre qui doit les déposer dans FAL au plus tard le dimanche soir, sous peine de sanctions.

La commission constate trop peu de feuilles de présence déposées dans FAL

CRITÉRIUM

La commission rappelle à tous les clubs que la FMI est obligatoire sur toutes les rencontres de critérium départemental Avenir, U10/U11 & U12/U13.

Les FMI doivent impérativement être préparées et transférées la veille du match. Chaque éducateur doit avoir connaissance de ses identifiants et mot de passe pour se connecter à la FMI le jour des rencontres de critérium, sous peine de sanction

La commission constate que trop de FMI ne peuvent être établies du fait de l'absence des identifiants et mot de passe du club adverse ou non présentation de tablette le jour du match.



PLATEAU U9 – 3^{ème} Phase

Comme annoncé lors de la réunion de début de saison, le dernier plateau U9 du 13 Mai se jouera à 8.

Pour cette 3^{ème} phase, il n'y aura pas de plateau U9 en foot à 5.

A la suite des différentes confirmations reçues, vous trouverez dans le tableau ci-dessous le nombre d'équipes U9 engagées pour chaque club.

N° Affiliation	CLUBS	U9 Foot à 8 joueurs	Confirmation des clubs
540630	ADAMOIS O.	2	X
551444	ARGENTEUIL F.C.	2	
590534	ARGENTEUIL RC	3	
522689	ARNOUVILLE FAS	2	
510501	AUVERS ENNERY FC	1	X
500611	BEAUCHAMP AS	2	
529169	BELLOY ST MARTIN ASC	2	X
530279	BEZONS USO	2	
518657	ENTENTE BOISSY CHARS	1	
526262	BOUFFEMONT ACF	1	
524664	BRUYERES BERNES USM	2	X
551988	CERGY PONTOISE FC	3	
554313	CHAMPAGNE SFC	2	
590322	CHAUMONTEL LUZARCHES AS	1	
500575	CORMEILLAIS ACS	2	
549307	COSMO TAVERNY	2	
545913	COURDIMANCHE AS	2	
549561	DEUIL ENGHEN FC	2	X
513926	DOMONT FC	1	
519039	EAUBONNE C.SM	2	X
528672	ECOUEEN FC	1	X
581840	ENTENTE BEAUMONT MOURS	1	X
580487	ENTENTE MMB	2	X
517328	ENTENTE SSG	3	
511000	ERAGNY AS	2	X
560130	ERMONT ACF	3	X
551390	ERMONT AMS	1	
500712	EZANVILLE US	1	X
527726	FONTENAY FC	1	X
542402	FOSSES F. U.	1	X
500578	FRANCONVILLE FC	1	
515375	FRETTOISE ES	1	
522695	GARGES FCM	2	X
510506	GONESSE RC	2	
581364	GOUSSAINVILLE FC	2	
523266	GROSLAY FC	1	X
525937	GAFEPB	1	
561058	HERBLAY ES	3	
533517	JOUY LE MOUTIER FC	2	X
500686	MAGNY FC	2	
519616	MARLY ES	2	X
527755	MENUCOURT AS	3	X
561118	MONTIGNY FC	3	X
517377	MONTMAGNY FC	2	
546116	MONTMORENCY FC	2	
522868	MONTSOULT BAILLET US	1	
531088	NEUVILLE S/OISE AS	1	
519844	OSNY FC	2	X
530273	PARMAIN AC	1	
550638	PERSAN US	1	
560812	PIERRELAYE FC	1	
550783	PONTOISIENNE JS	2	
518652	PRESLES USL	0	X
520871	PUISEUX LOUVRES 95 FC	1	
511509	ROISSY EN FRANCE US	2	X
500695	SARCELLES AAS	2	
509431	SOISY AM FC	3	
527269	ST BRICE FC	2	
549968	ST LEU 95 FC	2	X
518488	ST OUEEN L'AUMONE AS	2	X
507986	ST PRIX ES	2	X
500565	SURVILLIERS AVENIR	1	
519763	THILLAY ESM	1	
519260	VALLEE DU SAUSSER E.S.	1	
538505	VAUREAL FCM	1	
524020	VEMARS ST WITZ FC	1	
563529	VEXIN AS	1	
500681	VIARMES ASNIERES OL	2	X
550582	VILLIERS LE BEL FC	2	
	Total	117	



Après audition des personnes convoquées :

Pour le club de **ST BRICE FC** :

- M. SALZARD Guillaume - Responsable du centre
- M. BOUGRAF Sofiane - Responsable de l'équipe 1
- M. MAZOUZ Sacha – Arbitre sur le centre – **Absent excusé**
- M. JEREMIE Christophe – Arbitre sur le centre

Pour le club d'**ERMONT AMS** :

- M. SANGARE Ibrahim - Responsable de l'équipe 1 – **Absent excusé**

Pour le club de **SOISY AM FC** :

- M. EL FALKI Médy - Responsable de l'équipe 1

Pour le club de **VILLIERS LE BEL FC** :

- M. TSOUGHELI Réda - Responsable de l'équipe 1
- M. LESIRE Florian - Dirigeant
- M. BOUGRAF Houssam – Arbitre officiel du DVOF - **Absent non excusé**

Après audition des personnes présentes, vérification de toutes les pièces du centre Coupe U12 concerné ainsi que du règlement de la Coupe U12, la commission décide de rejouer toutes les rencontres du centre le samedi 29 avril 2023. L'arbitrage sera effectué par des arbitres désignés par la CDA. Le lieu sera communiqué ultérieurement aux clubs.

RÉSULTATS DU 4^{ème} TOUR COUPE U12 du 1^{er} AVRIL 2023

Les équipes suivantes sont qualifiées pour la Finale qui aura lieu le Lundi 8 Mai 2023

Centre n° 1	SARCELLES AAS
Centre n° 2	En Attente de Résultat
Centre n° 3	ARGENTEUIL RC
Centre n° 4	CERGY PONTOISE FC



FINALE CHALLENGES U10 & U11 SAMEDI 22 AVRIL 2023

La finale des Challenges U10 – U11 & U11F aura lieu samedi 22 avril 2023 sur les installations de ST BRICE FC – Stade Léon Graffin – Rue du Stade.

Les équipes, composées de 12 joueur(se)s sont attendues pour 8h45, munies de leur feuille de présence dûment complétée ainsi que la liste des joueur(se)s licencié(es) issue de Footclub (avec la photo) et de 2 jeux de maillots numérotés.

Le tirage au sort des poules a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire qui s'est tenue en visioconférence le lundi 17 avril.

CHALLENGE U10G

POULE A	POULE B
ENTENTE SSG 1 SARCELLES AAS 1 ST BRICE FC 1 CERGY PONTOISE FC 1	ST LEU FC 1 ECOUEN FC 1 ARGENTEUIL RC 1 ARGENTEUIL FC 1

CHALLENGE U11G

POULE A	POULE B
ECOUEN FC 1 SARCELLES AAS 1 CERGY PONTOISE FC 1 BEZONS USO 1	ENTENTE SSG 1 VAUREAL FCM 1 VILLIERS FC 1 ST BRICE FC 1

CHALLENGE U11F

POULE A	POULE B
ERMONT AS SARCELLES AAS ENTENTE SSG SOISY AM FC	ST BRICE FC ST OUEN AS FRANCONVILLE FC CERGY PONTOISE FC



1^{er} APPEL DE FEUILLES PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 du 18 03 23

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 1^{er} appel feuille de plateau récapitulative et feuilles de présence des clubs de CHAUMONTEL LUZARCHES AS – BRUYERES BERNES USM – ENTENTE BEAUMONT MOURS & SURVILLIERS AVENIR sur centre n° 4 – Plateau U8/U9 niveau 1 du 18 03 23 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

BRUYÈRES BERNES USM : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 – Plateau U8/U9 niveau 1 du 18 03 23 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 – Plateau U8/U9 niveau 1 du 18 03 23 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

SURVILLIERS AVENIR : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 – Plateau U8/U9 niveau 1 du 18 03 23 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

PLATEAU U8/U9 NIVEAU 1 du 25 03 23

ENTENTE SSG : 1^{er} appel feuille de plateau récapitulative du centre n° 4 – Plateau U8/U9 niveau 1 du 25 03 23 à ENTENTE SSG

PLATEAU U8 NIVEAU 2 du 25 03 23

BOUFFÉMONT ACF : 1^{er} appel feuille de plateau récapitulation et feuilles de présence des clubs de BOUFFEMONT ACF & ARNOUVILLE FAS sur centre n° 2 – Plateau U8 niveau 2 du 25 03 23 à BOUFFEMONT ACF

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 – Plateau U8 niveau 2 du 25 03 23 à BRUYERES BERNES USM

VEXIN AS : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 – Plateau U8 niveau 2 du 25 03 23 à HERBLAY ES

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 9 – Plateau U8 niveau 2 du 25 03 23 à NEUVILLE AS

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 9 – Plateau U8 niveau 2 du 25 03 23 à NEUVILLE AS

CHAMPAGNE SFC : 1^{er} appel feuille de plateau récapitulative du centre n° 12 – Plateau U8 niveau 2 du 25 03 23 à CHAMPAGNE SFC

VAURÉAL FCM : 1^{er} appel feuille de plateau récapitulative et feuilles de présence des clubs de VAUREAL FCM – CERGY PONTOISE FC & ENTENTE MMB sur centre n° 16 – Plateau U8 niveau 2 du 25 03 23 à VAUREAL FCM

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes du centre n° 16 – Plateau U8 niveau 2 du 25 03 23 à VAUREAL FCM

ENTENTE MMB : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes du centre n° 16 – Plateau U8 niveau 2 du 25 03 23 à VAUREAL FCM



PLATEAU U9 NIVEAU 2 du 25 03 23

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 1^{er} appel feuille de plateau récapitulative et de présence des clubs de CHAUMONTEL LUZARCHES AS - PUISEUX LOUVRES FC & ROISSY US sur centre n° 2 – Plateau U9 niveau 2 du 25 03 23 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 2 – Plateau U9 niveau 2 du 25 03 23 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

ROISSY US : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 2 – Plateau U9 niveau 2 du 25 03 23 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

SOISY AM FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 3 – Plateau U9 niveau 2 du 25 03 23 à ERMONT ACF

HERBLAY ES : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur centre n° 7 – Plateau U9 niveau 2 du 25 03 23 à CORMEILLAIS ACS

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel feuille de plateau récapitulative et feuilles de présence des clubs de CORMEILLAIS ACS & HERBLAY ES sur centre n° 7 – Plateau U9 niveau 2 du 25 03 23 à CORMEILLAIS ACS

COSMO TAVERNY : 1^{er} appel feuille de plateau récapitulative et feuilles de présence des clubs de COSMO TAVERNY – DEUL ENGHIEU FC & JOUY FC sur centre n° 8 – Plateau U9 niveau 2 du 25 03 23 à COSMO TAVERNY

OSNY FC : 1^{er} appel feuille de plateau récapitulative et feuilles de présence des clubs de OSNY FC – ENTENTE BOISSY CHARS – MAGNY FC & NEUVILLE AS sur centre n° 13 – Plateau U9 niveau 2 du 25 03 23 à OSNY FC

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel feuille de présence vos équipes sur centre n° 15 – Plateau U9 niveau 2 du 25 03 23 à ST PRIX ES

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

CRITÉRIUM U10 / U11

FONTENAY FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25593609 & 25593675 du 01 04 23 – critérium U10/U11 – série 4 contre MONTIGNY FC 1 & 2

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

PLATEAU U8/U9 NIVEAU 1 du 11 03 23

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel feuille de plateau du centre n° 2 – Plateau U8/U9 niveau 1 du 11 03 23 à MONTMORENCY FC

ERMONT ACF : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes 1 – 2 – 3 & 4 sur centre n° 2 – Plateau U8/U9 niveau 1 du 11 03 23 à MONTMORENCY FC

CERGY PONTOISE FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes 1 – 2 – 3 & 4 sur centre n° 4 – Plateau U8/U9 niveau 1 du 11 03 23 à SARCELLES AAS



PLATEAU U8 NIVEAU 2 du 11 03 23

VEXIN AS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes 1 & 2 sur centre n° 3 – Plateau U8 niveau 2 du 11 03 23 à AUVERS ENNERY FC

COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes 1 – 2 – 3 & 4 sur centre n° 7 – Plateau U8 niveau 2 du 11 03 23 à ENTENTE MMB

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes 1 – 2 & 3 sur centre n° 10 – Plateau U8 niveau 2 du 11 03 23 à FRETTOISE ES

FOSSES UF : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes 1 & 2 sur centre n° 15 – Plateau U8 niveau 2 du 11 03 23 au THILLAY ESM

PLATEAU U9 NIVEAU 2 du 11 03 23

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes 1 & 2 sur centre n° 2 – Plateau U9 niveau 2 du 11 03 23 MONTIGNY FC

BEZONS USO : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes 1 & 3 sur centre n° 8 – Plateau U9 niveau 2 du 11 03 23 FRANCONVILLE FC

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes 1 – 2 & 3 sur centre n° 8 – Plateau U9 niveau 2 du 11 03 23 FRANCONVILLE FC

ENTENTE MMB : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes 1 – 2 & 3 sur centre n° 10 – Plateau U9 niveau 2 du 11 03 23 JOUY FC

PERSAN US : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes 1 & 2 sur centre n° 16 – Plateau U9 niveau 2 du 11 03 23 à VIARMES ASNIERES OL

PLATEAU U6/U7 du 18 03 23

BEAUCHAMP AS : 2^{ème} appel feuille de plateau du centre n° 4 – Plateau U6/U7 du 18 03 23 à BEAUCHAMP AS

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des clubs de CORMEILLAIS ACS & CERGY PONTOISE FC sur centre n° 6 – Plateau U6/U7 du 18 03 23 à CORMEILLAIS ACS

CERGY PONTOISE FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes 1 – 2 – 3 – 4 & 5 sur centre n° 6 – Plateau U6/U7 du 18 03 23 à CORMEILLAIS ACS

MAGNY FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes 1 & 2 sur centre n° 7 – Plateau U6/U7 du 18 03 23 au COSMO TAVERNY

ERMONT AMS : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des clubs d'ERMONT AMS – ARGENTEUIL FC & ST LEU FC sur centre n° 12 – Plateau U6/U7 du 18 03 23 à ERMONT AMS

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes 1 – 2 – 3 & 4 sur centre n° 23 – Plateau U6/U7 du 18 03 23 à ST LEU FC



CRITÉRIUM U10 / U11

HERBLAY ES : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25600040 du 25 03 23 – critérium U10/U11 – série 2 contre SARCELLES AAS 7

AMENDES

CORMEILLAIS ACS : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de feuilles de matchs n° 25591976 - 25592005 & 25592033 du 25 03 23 – critérium U12/U13 – série 3 contre ERAGNY AS 2 – 3 & 4

Amende : 30€ x 3 = 90€

BEZONS USO : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de feuille de match n° 25592794 du 25 03 23 – critérium U12/U13 – série 4 contre SARCELLES AAS 5

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de feuilles de matchs n° 25595216 & 25595261 du 25 03 23 – critérium U10/U11 – série 4 contre COSMO TAVERNY 3 & 4

Amende : 30€ x 2 = 60€

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} forfait de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 25592608 & 25592674 du 15 04 23 – critérium U12/U13 – série 4 contre ARGENTEUIL RC 2 & 3

Amende : 15€ x 2 = 30€

VEXIN AS : 1^{er} forfait de vos équipes 1 – 2 & 3 sur matchs n° 25593611 – 25593677 & 25593743 du 01 04 23 – critérium U10/U11 – série 3 contre ROISSY US 1 – 2 & 3

Amende : 15€ x 3 = 45€

THILLAY ESM : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes U10/U11 sur matchs n° 25600043 & 25593337 du 15 04 23 contre SURVILLIERS AVENIR 1 & 2

Amende : 15€ x 2 = 30€

SARCELLES AAS : 1^{er} forfait non avisé de votre club sur centre n° 11 – plateau U9 niveau 2 du 25 03 23 à MONTIGNY FC

Amende : 50€

AUVERS ENNERY FC : 1^{er} forfait non avisé de club sur centre n° 1 – plateau U9 niveau 2 du 25 03 23 à ERAGNY AS

Amende : 50€

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Finale Départementale des Challenges U10 & U11 le samedi 22 avril 2023 à ST BRICE FC

Finale Départementale de la Coupe U12 le lundi 8 mai 2023 à ARNOUVILLE FAS

Journée Nationale U6 & U7 le samedi 10 juin 2023 (lieu à déterminer)

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 24 AVRIL 2023 À PARTIR DE 18H00



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 17 AVRIL 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financière du D.V.O.F et match perdu par pénalité au club recevant.

Le club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = 50€

- Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

VAINQUEUR FESTIVAL U13F

ERMONT AS

Encore félicitations à cette très belle équipe !



RÉSULTAT DU 1ER TOUR DU CHALLENGE U11F

Finale du 22 AVRIL 2023 sur les installations du FC ST BRICE

CENTRE 1 – SOISY ANDILLY MARGENCY FC
CENTRE 2 – ST OUEN L'AUMONE AS
CENTRE 3 – FRANCONVILLE FC
CENTRE 4 – ERMONT AS
CENTRE 5 – SARCELLES AAS
CENTRE 6 – CERGY PONTOISE FC
CENTRE 7 – ENT SANNOIS ST GRATIEN
CENTRE 8 – ST BRICE FC

COURRIERS CLUBS

PERSAN US 03

Mail du 17/04/2023

Pris note de votre courrier effectivement la jonglerie prime en cas d'égalité.

GONESSE RC

Mail du 13/04/2023

Pris note de votre courrier, malheureusement à ce jour nous n'avons toujours pas reçu votre feuille de match, par conséquent votre club se voit imputée d'une amende.

GONESSE RC

Mail du 14/04/2023

Pris note de votre courrier, concernant l'indisponibilité de vos installations suite à l'arrêté de votre municipalité pour la journée du 13/05/2023. Nous vous informons que la rencontre de votre équipe U13F groupe C, est inversée et se jouera sur les installations de Persan le 13/05/2023 comme le stipule le règlement.

FORFAIT NON AVISÉ

ARGENTEUIL FC

Mail du 14/04/2023 envoyé à 23h18

U11F GROUPE B

MATCH N° 25514825 du 15/04/2023

2^{ème} Forfait - Amende 20€

ENT BEAUMONT MOURS

Mail du 15/04/2023

PLATEAU U9F du 15/04/2023 à PERSAN.

1^{er} Forfait – Amende 50€

GARGES LES GONESSE FCM

Mail du 14/04/2023 envoyé à 16h58.

PLATEAU U9F du 15/04/2023 à PERSAN.

1^{er} Forfait – Amende 50€

MARLY LA VILLE ES

PLATEAU U9F du 15/04/2023 à PERSAN.

2^{ème} Forfait – Amende 50€



ARGENTEUIL RC
U13F AVENIR

Match n°25604548 du 15/04/2023
1er Forfait – Amende 15€

FORFAIT AVISÉ

PERSAN US 03

Mail du 13/04/2023

U11F GROUPE C

MATCH N° 25514856 du 15/04/2023
1^{er} Forfait avisé

MATCH REPORTÉ

LES RENCONTRES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE AUTOMATIQUEMENT INVERSEES SI LE 1ER

CLUB CITE NE PEUT RECEVOIR – ARTICLE 6 DU REGLEMENT

MATCH DU 15/04/2023

U11F

GROUPE B

Match n°25514824

COSMO TAVERNY 1 / FOSSES FU 1

Cette rencontre se jouera le 22/04/2023.

MODIFICATIONS SUR CRITÉRIUM U13F

MATCH DU 15/04/2023

ADAMOIS OL

Footclubs du 14/04/2023

U13F GROUPE A

PONTOISIENNE JS 1 / ADAMOIS OL 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 27/05/2023.

Accord des deux clubs.

MATCH DU 13/05/2023

GONESSE RC / PERSAN US 03

Mail du 14/04/2023

U13F GROUPE C

PERSAN US 03 1 / GONESSE RC 1

INVERSION DE MATCH :

Cette rencontre se jouera le 13/05/2023 sur les installations de Persan.



MODIFICATIONS SUR CRITÉRIUM U11F

MATCH DU 15/04/2023

ENTENTE BEAUMONT MOURS

U11F GROUPE C

Match n°25514857

ENT BEAUMONT MOURS 1 / SAINT OUEN L'AUMÔNE AS 1

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au stade municipal 1 à Mours le 20/05/2023

APPEL A LA FEUILLE DE MATCH

GONESSE RC

U11F GROUPE B

MATCH DU 25/03/2023

GONESSE RC 1 / ST PRIX ES 1

Non réception de la feuille de match après deux relances – Amende 52€

ARGENTEUIL RC

U11F GROUPE B

MATCH DU 01/04/2023

ARGENTEUIL RC 1 / DEUIL ENGHEN FC 1

1er Appel à la feuille de match le 10/04/2023

2^{ème} Appel à la feuille de match le 17/04/2023

CERGY PONTOISE FC

U11F GROUPE A

Match du 15/04/2023

CERGY PONTOISE FC 1 / SARCELLES AAS 1

1er Appel à la feuille de match le 17/04/2023

ES HERBLAY

U11F GROUPE A

Match du 15/04/2023

ES HERBLAY 1 / ERAGNY FC 1

1er Appel à la feuille de match le 17/04/2023

ES HERBLAY

U11F GROUPE B

Match du 15/04/2023

ES HERBLAY 2 / SARCELLES AAS 2

1er Appel à la feuille de match le 17/04/2023

CERGY PONTOISE FC

U13F GROUPE A

Match du 15/04/2023

CERGY PONTOISE FC 1 / DEUIL ENGHEN FC 1

1er Appel à la feuille de match le 17/04/2023



MAI

PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 13/05/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
FOSSÉS FU				
DELIGNE MICHAEL 06 63 82 86 86	STADE AUGUSTE DELAUNE, Rue du Grand Tremblay, FOSSÉS	10H00	FOSSÉS FU	2
			ST BRICE FC	1
			GARGES FCM	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
			PERSAN US 03	1
			ENT BEAUMONT MOURS	1
			ERMONT AS	1
COSMO TAVERNY	1			
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				13

RASSEMBLEMENT U7F

RASSEMBLEMENT U7F DU 20/05/2023				
CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
GONESSE RC				
LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25	STADE E. COGNEVAUT, Rue de Claret, GONESSE	11H00	FOSSÉS FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 17 AVRIL 2023

Présents : MM Le Nagard (Président) - Duclos

Assiste : M. Vernet (Comité)

Excusé : M. Chéroux (Cda)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).
Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF

COURRIERS CLUBS

Avicenne Asc : Mail du 08-04-23

Pris note de vos propositions de dates pour les rencontres à domicile de votre équipe 2 en senior D1.
Accord de la commission.

Les Sportifs de Garges : Mail du 13-04-23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 pour la rencontre du 14-04-23 contre Bezons Futsal Club.

COUPE CVO FUTSAL

1/4 FINALE

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
3	25733883	AVICENNE ASC 1	CERGY-PONTOISE FC 1	Mer 19-04-23 à 21H00

1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :
Semaine 17 du 24-04 au 30-04-23

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	25807448	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Sam 29-04-23 à 20H30
2	25807449	AVICENNE ASC 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Sam 29-04-23 à 20H00
ou				
2	25807450	CERGY-PONTOISE FC 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Sam 29-04-23 à 18H00

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.



Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

COUPE COMITÉ FUTSAL

1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :

Semaine 17 du **24-04 au 30-04-23** ou Semaine 18 du **01-05 au 07-05-23**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	25807454	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	AVICENNE ASC 2	Lun 24-04-23 à 21H00
2	25807455	SANNOIS FCE 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Sam 06-05-23 à 18H30
ou				
2	25807456	MARCOUVILLE CITY CP 3	SPORTIFS DE GARGES 2	Sam 06-05-23 à 20H00

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

MATCHS REMIS

SENIOR D1

Match n° 24897348 : Avicenne Asc 2 / Montmorency Futsal 2 : **le lundi 17-04-23 à 20H30**

Match n° 24897355 : Avicenne Asc 2 / Arnouville Usc 1 : **le mercredi 26-04-23 à 20H30**

Match n° 24897383 : Avicenne Asc 2 / Persanaise Cfj 1 : **le mercredi 10-05-23 à 20H30**

1^{er} FORFAIT AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 25063181 : Bezons Futsal Club 1 / Sportifs de Garges 3 du 14-04-23

Sportifs de Garges 3 : 1^{er} forfait avisé

Bezons Futsal Club 1 : 5 Buts 3 Points

Sportifs de Garges 3 : 0 But -1 Point



1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U11

Match n° 25795731 : Sportifs de Garges 1 / Ermont Ams 1 du 09-04-23

Ermont Ams 1 : 1^{er} forfait non avisé

Sportifs de Garges 1 : 5 Buts

Ermont Ams 1 : 0 But

Ermont Ams : **Amende 24€**

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

SENIOR D1

Match n° 24897376 : Cergy-Pontoise FC 1 / Avicenne Asc 2 du 15-04-23

Match n° 24897377 : Marcouville City CP 3 / Attainville Futsal C 2 du 15-04-23

SENIOR D2

Match n° 25063185 : Marcouville City CP 4 / Eaubonne Csm 2 du 15-04-23

COUPE COMITÉ

Match n° 25776078 : Sannois Fce 2 / Eaubonne Csm Marcouville City CP 3 du 08-04-23

CRITÉRIUM U11

Match n° 25795746 : Sannois Fce 1 / Persanaise Cfj 1 du 09-04-23

CRITÉRIUM U13

Match n° 25785357 : Sportifs de Garges 1 / Marcouville City CP 1 du 16-04-23

Match n° 25785370 : Marcouville City CP 2 / Sportifs de Garges 2 du 16-04-23

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U13

Match n° 25786369 : Sannois Fce 1 / Marcouville City CP 2 du 02-04-23

CRITÉRIUM U15

Match n° 25677549 : Sannois Fce 1 / Marcouville City CP 1 du 02-04-23



PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL**.

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU OU DE PRÉSENCE CLUB

PLATEAU U7 du 25-03-23

Ermont Ams : 1^{er} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U7 du 25-03-23 à Garges Djibson Asc.

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAU U9 du 02-04-23

Les Sportifs de Garges : 1^{er} appel feuille de présence du club sur le plateau U9 du 02-04-23 à Asf Argenteuil.

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAU U7 du 16-04-23

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U7 du 16-04-23 à Persanaise Cfj.

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PLATEAU OU DE PRÉSENCE CLUB

PLATEAU U7 du 12-03-23

Ermont Ams : 2^{ème} appel feuille de présence du club sur le plateau U7 du 12-03-23 à Argenteuil Asf.

Marcouville City CP : 2^{ème} appel feuille de présence du club sur le plateau U7 du 12-03-23 à Argenteuil Asf.

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAU U9 du 01-04-23

Garges Djibson Asc : 2^{ème} appel feuille de présence du club sur le plateau U9 du 01-04-23 à Attainville.

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL



PLATEAU FUTSAL U7

Journée N°10 - Week-end des 13 et 14 Mai 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 14 Mai 2023 (coup d'envoi à 10h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	8	AsF Argenteuil (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2) Persanaise Cfj (1 & 2) Sannois Fce

PLATEAU FUTSAL U9

Week-ed des 22 et 23 Avril, 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 23 Avril 2023 (coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	6	AsF Argenteuil Garges Djibson Asc (1&2) Les Sportifs de Garges Persanaise Cfj (1&2)
Dimanche 23 Avril 2023 (coup d'envoi à 09h30)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	5	Attainville Futsal (1&2) Marcouville City CP (1&2) Sannois Fce

AMENDES

Les Sportifs de Garges : Feuille de match irrégulière (manque score et nom de l'arbitre). Critérium U11 : match n° 25255019 du 26-03-23. **Amende 10€**

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 3 et 4 juin 2003

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine réunion
Lundi 24 avril à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 18 AVRIL 2023

Présents : MM. Plassart - Lacour

Assistent : MM. Diaz (Comité) – Letellier (Comité).

RECOMPENSES

SAISON 2022/2023

« DIRIGEANTS MÉRITANTS » et « BÉNÉVOLES DU MOIS »



Récompense



Reconnaissance

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val-d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

Des fiches d'inscription sont à disposition à la fin de ce procès-verbal.

Date limite des inscriptions, le mardi 25 avril 2023.

Les distinctions seront remises à la fin de la saison

FORMATION

LE RÔLE DU SECRETAIRE DE CLUB

Samedi 13 mai 2022

de 08H00 à 12H00

Au DVOF

JE M'INSCRIS !
accéder au formulaire



FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF.

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !



FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

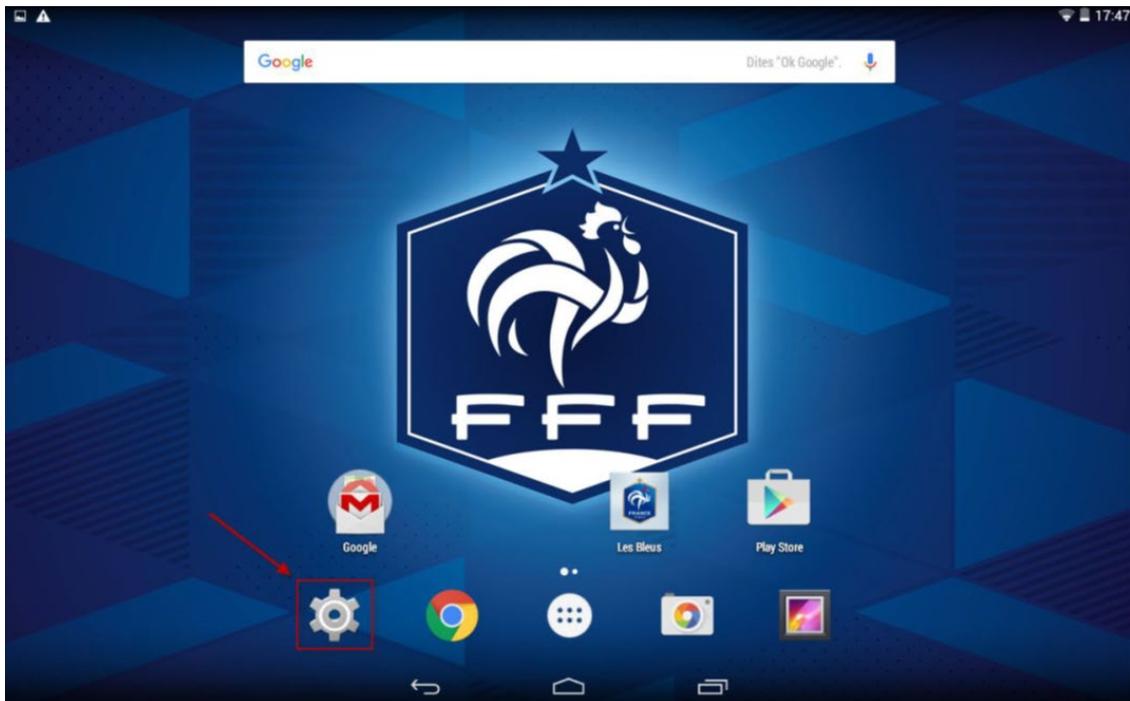
Mode opératoire

PREREQUIS

- 1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.**
- 2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».**
- 3-Fermer l'application**



🔗 Allez dans paramètres de la tablette.

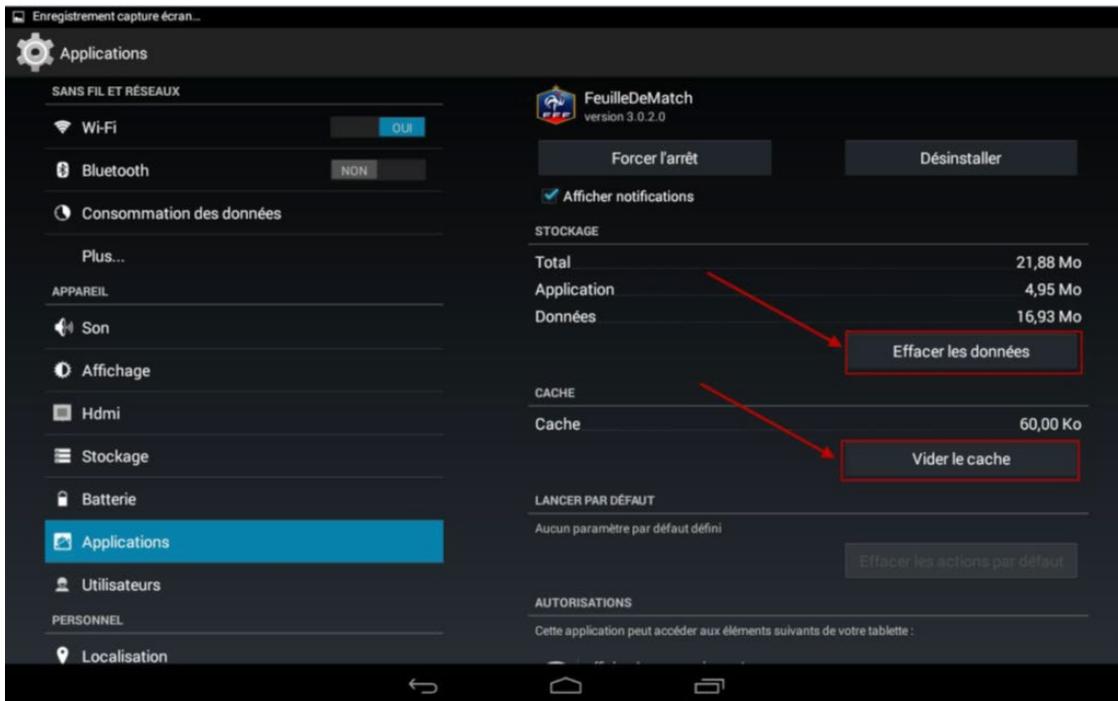


🔗 Sélectionnez Application puis Feuille de Match





☐ Effacer les données et vider le cache

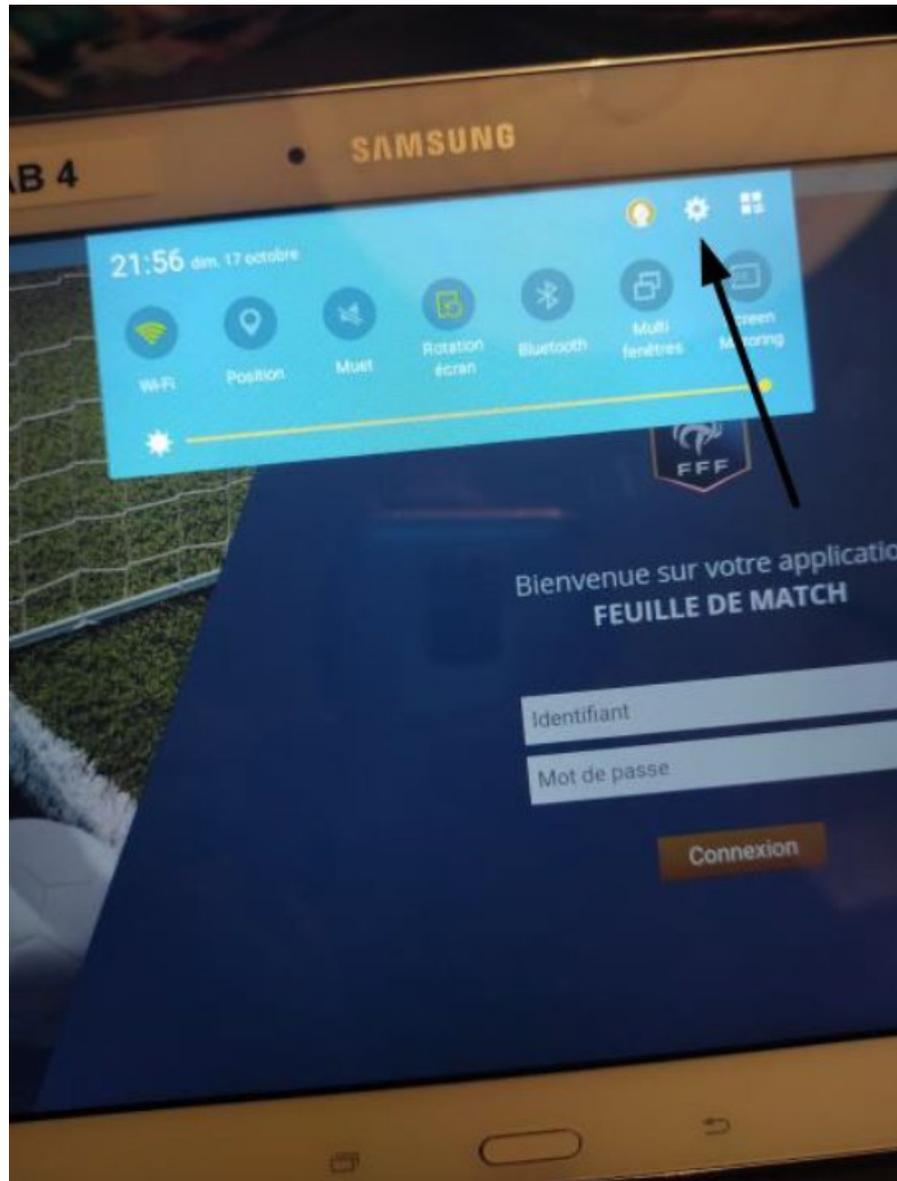


☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.



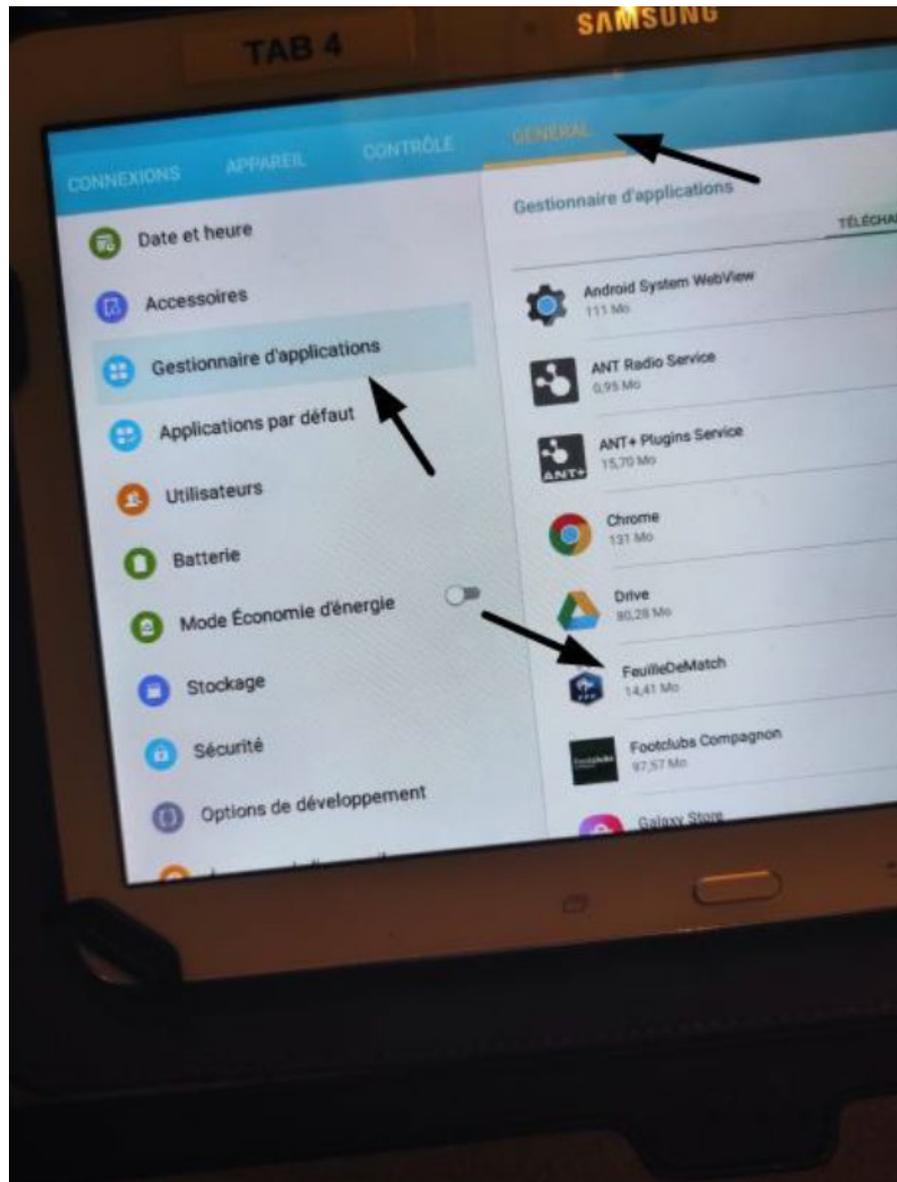
AUTRES TABLETTES

🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



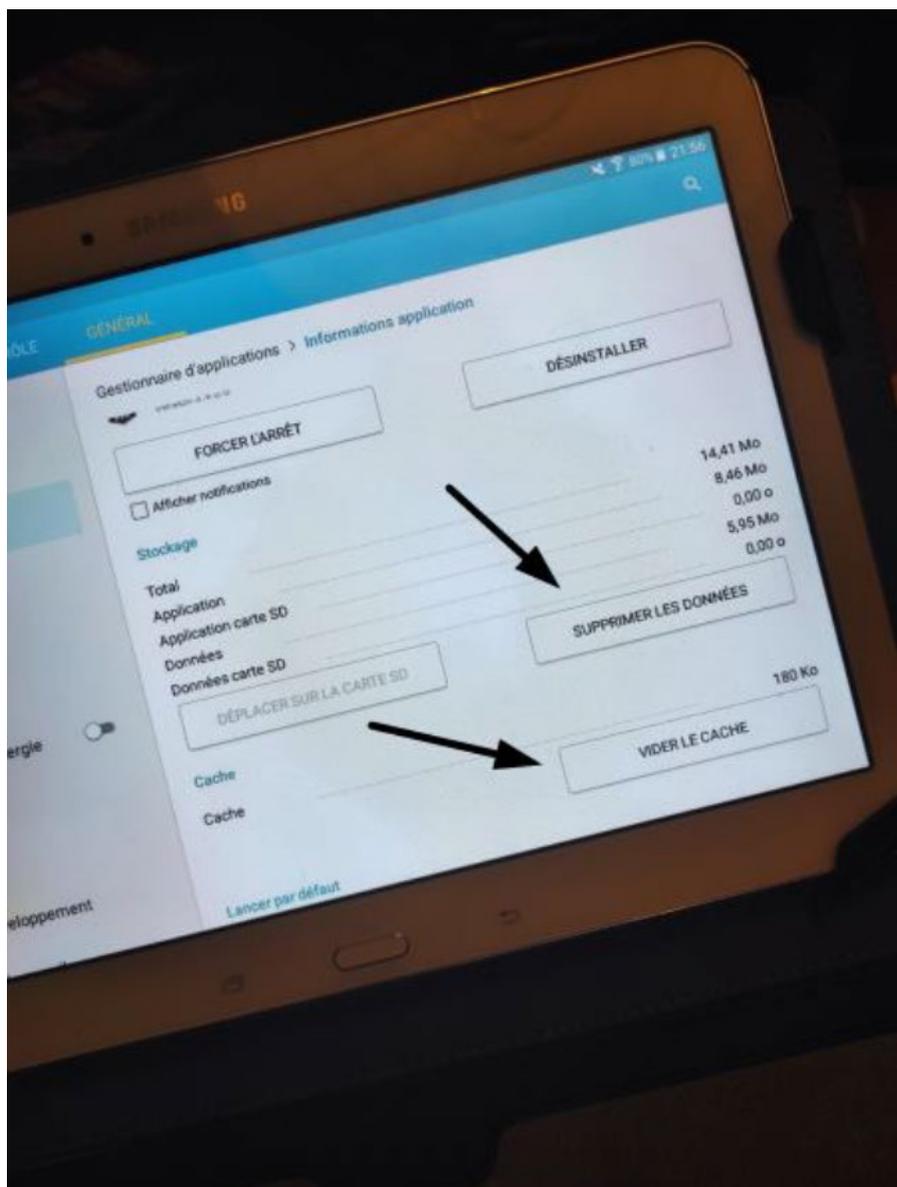


🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes !



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

DIRIGEANT

M É R I T A N T

2023

CANDIDATURE

1 seul dossier par club - NB : Tout dossier sera vérifié par la CDIF et par nos services administratifs - (Nombre d'années de dirigeant – aspects disciplinaires)

CLUB :

Licence dirigeant N° :

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Fonction au sein du club :

Ancienneté au club : ans

Attention : le candidat doit avoir un parcours avec licence dirigeant de 10 ans minimum, dans un ou plusieurs clubs)

Distinctions obtenues (FFF, LPIFF, Jeunesse et Sports) :

.....

Atteste sur l'honneur que le Dirigeant désigné ci-dessus occupe sa fonction au sein du club de manière totalement bénévole, désintéressée et a un comportement exemplaire et irréprochable.

Date

Cachet du Club

Nom, Prénom et
signature du Président

NB : Document à transmettre au DVOF avant le 25 avril 2023





Opération bénévole du mois

Saison 2022/2023

DVOF/CDIF

Nom du Club/N° d’Affiliation :

Bénévole du mois proposé :

N°licence :

Nom : Prénom :

Année de naissance : Taille pour 1 Polo (L, XL ?...) :

Ancienneté en tant que bénévole au sein du Club : (en nombre d’années)

.....

Commentaires sur son parcours/son profil :

Commentaires sur ses missions :

Signature Président(e) et/ou tampon du clubs

Date :

Avis CDIF : (réservé)



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 18 AVRIL 2023

Présents : MM. Febvay – Da Mata- Plassart – Lacour

Assiste : M. Letellier (Comité)

À TOUS LES CLUBS DU VAL D'OISE

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après.

La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge
Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage)

CLASSEMENT

Ville de LOUVRES : NNI 953510102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mercredi 19 avril 2023 à 10h30, au Stade BARISEEL 2, rue A. Malraux pour classement de l'installation.



INFORMATIONS TERRAIN

Ville de ERMONT : NNI 952190102

Un rapport de délégation nous indique que la surface synthétique du terrain annexe Auguste RENOIR, située devant les bancs, se décolle par plaques. La municipalité a été avisée de la situation.

Ville de SAINT LEU LA FORET : NNI 955360301

Un rapport de délégation nous indique que la barre soutenant les filets à la base des buts côté vestiaires sont déséparés. La municipalité a été avisée de la situation.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU FAIR-PLAY ET DE L'ÉTHIQUE



PV du 13 avril 2023

Présents : Mme Isabelle ESCROIGNARD
MM. Laurent COKGUL, Guy BLONDEAU, Guy PINCEMIN

Assiste : M. José DIAZ

Excusé : M. Rudy FOURMANN

INFORMATION IMPORTANTE

Toutes les décisions prises par la commission sont susceptibles d'appel devant le Comité d'appel chargé des affaires courantes du DVOF.

COMMUNIQUÉ

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU FAIR-PLAY et LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

La commission invite les clubs ayant mis en place, ou souhaitant mettre en place, des actions pour le développement du Fair-Play et la lutte contre les incivilités à venir partager leur expérience.

Les membres de la commission Fair-play sont disponibles pour apporter leur aide aux clubs agissant dans ce sens.

CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2022/2022 (Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play)

CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2021 / 2022 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIORS	D1 / D2 / D3 / D4	U14	D1 / D2 / D3 / D4
SENIORS F	D1	CDM	D1 / D2
U18	D1 / D2 / D3	ANCIENS	D1 / D2
U16	D1 / D2 / D3	FUTSAL	D1 / D2



AFFECTATION DES POINTS DE BONUS

Nous rappelons qu'après **2 rencontres consécutives de championnat** dirigées par **un arbitre officiel uniquement**, sans **aucune sanction administrative**, l'équipe concernée pourra demander à la Commission Fair-Play et Ethique, **2 points de BONUS** qui viendront en déduction des éventuels points de malus de ladite équipe.

La demande devra être faite **par écrit** (courrier, fax, courriel) avec **les informations** concernant :

- La catégorie,
- La division,
- Le groupe,
- L'équipe concernée et
- La copie des feuilles de matches concernées faisant apparaître les informations (Arbitres et sanctions)

Voir Article 4.2.1 du Règlement du Challenge Fair-Play

JOUY LE MOUTIER F.C.

Votre courriel du 20 03 2023

U18 D2 - A

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

Match N° 24685267 du 27/11/2022 & Match N° 24685273 du 04/12/2022

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

Match N° 24685319 du 12/03/2023 & Match N° 24685326 du 19/03/2023

GONESSE R.C.

Votre courriel du 29 03 2023

SENIORS F – D1

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **ne vous accorde pas les 2 points de bonus du fait de l'absence des feuilles de matchs correspondantes à votre demande.**

CORMEILLAIS ACS

Votre courriel du 30 03 2023

SENIORS D2 - B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

Match N° 24616848 du 12/03/2023 & Match N° 24616854 du 19/03/2023



Votre courriel du 30 03 2023

U16 D1

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

Match N° 24689198 du 12/03/2023 & Match N° 24689204 du 19/03/2023

VAUREAL F.C.M.

Votre courriel du 7 04 2023

U16 D3 - E

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

Match N° 24690064 du 30/10/2022 & Match N° 24690074 du 27/11/2022

MENUCOURT A.S.

Votre courriel du 10 04 2023

SENIORS D3 - A

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

Match N° 24617449 du 19/03/2023 & Match N° 24617456 du 26/03/2023

U18 D3 - A

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

Match N° 24685578 du 12/02/2023 & Match N° 24685512 du 19/02/2023

U16 D3 - C

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

Match N° 24689860 du 12/02/2023 & Match N° 24689794 du 19/02/2023

U14 D4 - C

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

Match N° 24696428 du 11/02/2023 & Match N° 24696379 du 18/02/2023



CORMEILLAIS ACS

Votre courriel du 10 04 2023

CDM D1

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

Match N° 24668466 du 04/12/2022 & Match N° 24668473 du 11/12/2022

GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD

Votre courriel du 13 04 2023

U16 D3 - E

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

Match N° 24690144 du 26/03/2023 & Match N° 24690103 du 02/04/2023

SENIORS D3 - A

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

Match N° 24617453 du 19/03/2023 & Match N° 24617458 du 26/03/2023

AFFECTATION DES POINTS DE MALUS

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS** au challenge FAIR-PLAY – Equipes du DVOF, selon le barème du Règlement du Challenge Fair-Play¹

ADAMOIS O.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 3 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24616853 du 12 3 2023

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Comportement blessant envers un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 24668530 du 26 3 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Comportement grossiers et injurieux envers officiel avec circonstances aggravante pour récidive, lors du match N° 24689579 du 2 4 2023

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24689171 du 2 4 2023

¹ Sur la base des procès-verbaux de la commission de discipline du 14 mars 2023 au 28 mars 2023



ARGENTEUIL F.C.

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Comportement grossier et injurieux sur officiel pendant la rencontre, lors du match N° 24689200 du 19 3 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24616695 du 2 4 2023

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux à l'encontre d'un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 24689174 du 2 4 2023

RACING CLUB D'ARGENTEUIL

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24685192 du 19 3 2023

L'équipe U14 évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Acte de brutalité envers un adversaire pendant la rencontre, lors du match N° 24692565 du 1 4 2023

ARNOUVILLE F. A.S.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Comportement blessant sur officiel après la rencontre, lors du match N° 24690002 du 19 3 2023

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Comportement grossier et injurieux sur officiel après la rencontre, lors du match N° 24685457 du 19 3 2023

AUVERS ENNERY F.C.

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé, lors du match N° 24696427 du 11 2 2023

ENT. BEAUMONT MOURS

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux à l'encontre d'un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 24690141 du 26 3 2023

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Exclusion à la suite d'un second avertissement, lors du match N° 24673168 du 2 4 2023

BEZONS U. SECTION OM.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 3 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements avec circonstances aggravante pour propos injurieux "District de merde", lors du match N° 24616717 du 12 3 2023



BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24660961 du 2 4 2023

CERGY PONTOISE F.C.

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24897371 du 1 4 2023

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Comportement excessif sur officiel, lors du match N° 24897371 du 1 4 2023

S. F. C. CHAMPAGNE 95

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Acte de brutalité à l'encontre d'un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 24685596 du 26 3 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux à l'encontre d'un arbitre pendant et en dehors de la rencontre, lors du match N° 24689616 du 26 3 2023

COURDIMANCHE A.S.

L'équipe CDM évoluant en D2 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Exclusion à la suite d'un second avertissement, lors du match N° 24671410 du 2 4 2023

ECOUEEN F.C.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Récidive d'avertissement avec circonstances aggravante pour propos grossiers et injurieux sur officiel pendant et après la rencontre, lors du match N° 24673171 du 2 4 2023

A. S. ERAGNY F. C.

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24668521 du 19 3 2023

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Comportement intimidant envers un adversaire, lors du match N° 24668521 du 19 3 2023

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Comportement blessant sur officiel, lors du match N° 24668521 du 26 3 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Acte de brutalité avec ITT de moins de 8 jours, avec circonstances aggravantes propos injurieux envers officiel et joueurs et menace de mort envers un officiel, lors du match N° 24617571 du 12 2 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Faute grossière avec circonstances aggravante pour propos excessif sur officiel, lors du match N° 24616829 du 2 4 2023



ERMONT AM. S.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24616861 du 26 3 2023

FONTENAY EN PARISIS FC

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Comportement excessif sur officiel pendant la rencontre, lors du match N° 24679304 du 12 2 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Comportement excessif sur officiel pendant la rencontre, lors du match N° 24679304 du 12 2 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Tentative de brutalité d'un joueur sur officiel, lors du match N° 24679304 du 12 2 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Comportement déplacé sur un officiel hors rencontre, lors du match N° 24679304 du 12 2 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Comportement déplacé sur un officiel hors rencontre, lors du match N° 24679304 du 12 2 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679304 du 12 2 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679304 du 12 2 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679304 du 12 2 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679304 du 12 2 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679304 du 12 2 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679304 du 12 2 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679304 du 12 2 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679304 du 12 2 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679304 du 12 2 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679304 du 12 2 2023



FOSES F. U.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Comportement blessant à la suite d'une faute grossière, lors du match N° 24685459 du 19 3 2023

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24689442 du 2 4 2023

FRANCONVILLE F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24616724 du 19 3 2023

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24673031 du 26 3 2023

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Comportement grossier injurieux à l'encontre d'un officiel pendant et après la rencontre avec circonstances aggravantes pour répétition, lors du match N° 24673031 du 26 3 2023

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24689470 du 19 3 2023

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Comportement blessant envers officiel, lors du match N° 24689470 du 19 3 2023

GOUSSAINVILLE F.C.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 22 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 3 2023 pour le motif : Comportement grossier envers officiel avec circonstances aggravantes pour répétition, lors du match N° 24689839 du 22 1 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 3 2023 pour le motif : Acte de brutalité d'un officiel sur joueur avec circonstances aggravantes pour répétition, lors du match N° 24689839 du 22 1 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Comportement intimidant envers officiel, lors du match N° 24615873 du 19 3 2023

L'équipe U14 évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24692560 du 18 3 2023

L'équipe U14 évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24692560 du 18 3 2023

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24689445 du 2 4 2023

L'équipe U14 évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24692566 du 1 4 2023



GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Acte de brutalité à l'encontre d'un joueur pendant la rencontre avec circonstances aggravantes étant le déclencheur des faits, lors du match N° 24685596 du 26 3 2023

GROSLAY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 3 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24617575 du 12 3 2023

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24673301 du 2 4 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24689747 du 26 3 2023

ES HERBLAY

L'équipe SENIORS F évoluant en D1 est pénalisée de 14 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Comportement grossier et injurieux sur officiel, lors du match N° 24699962 du 4 2 2023

L'équipe SENIORS F évoluant en D1 est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Comportement intimidant et menaçant sur officiel avec circonstances aggravantes pour violence verbale et tentative répétée d'introduction dans le vestiaire de l'arbitre en tant qu'éducateur sur un match dont il n'était pas sur la feuille de match et qu'il a outrepassé sa fonction d'éducateur ainsi qu'en découdre avec l'arbitre à la suite de ses décisions à l'occasion d'un match de Gambardella antérieur de 3 mois du match Senior D1 féminine du jour., lors du match N° 24699962 du 4 2 2023"

L'équipe SENIORS F évoluant en D1 est pénalisée de 14 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Comportement grossier et injurieux sur officiel, lors du match N° 24699962 du 4 2 2023

L'équipe SENIORS F évoluant en D1 est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Comportement excessif, déplacé et irrespectueux devant la Commission envers un officiel en tant que représentant de l'ES HERBLAY, lors du match N° 24699962 du 4 2 2023"

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Bousculade volontaire sur un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 24661090 du 2 4 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Comportement grossier et injurieux envers officiel, lors du match N° 24661114 du 12 3 2023



JOUY LE MOUTIER F.C.

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24668522 du 19 3 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24616861 du 26 3 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24689608 du 19 3 2023

MACCABI SARCELLES

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur hors action de jeu, lors du match N° 24668521 du 19 3 2023

MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 25063179 du 31 3 2023

MARLY LA VILLE E.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D1 B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24615875 du 26 3 2023

MENUCOURT A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 3 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements avec circonstances aggravantes pour propos excessif sur officiel, lors du match N° 24616848 du 12 3 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24616855 du 19 3 2023

ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24660991 du 19 3 2023

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Acte de brutalité sur adversaire pendant la rencontre, lors du match N° 24696439 du 25 3 2023

MONTMAGNY S.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 3 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24689866 du 12 3 2023



MONTMORENCY F.C.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 3 2023 pour le motif : Acte de brutalité hors action de jeu sur joueur, lors du match N° 24689337 du 12 3 2023

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24689347 du 26 3 2023

NEUVILLE S/OISE A.S.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Comportement grossier et injurieux sur officiel après la rencontre, lors du match N° 24689874 du 19 3 2023

OSNY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24616865 du 26 3 2023

U. S. PERSAN 03

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 3 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24615863 du 12 3 2023

L'équipe U14 évoluant en D1 est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Acte de brutalité envers un adversaire pendant la rencontre avec circonstances aggravantes pour récidive, lors du match N° 24692565 du 1 4 2023

PARMAIN A.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission De Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Comportement blessant sur officiel, lors du match N° 24617722 du 26 3 2023

PIERRELAYE FOOTBALL CLUB

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Comportement grossier envers un joueur, lors du match N° 24689875 du 19 3 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Acte de brutalité hors action de jeu envers joueur, lors du match N° 24689854 du 5 2 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de -3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 3 2023 pour le motif : Requalification, lors du match N° 24689854 du 5 2 2023

PONTOISIENNE J.S.

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 3 2023 pour le motif : Comportement grossier, lors du match N° 24696251 du 11 3 2023



ROISSY EN FRANCE U.S.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Propos excessif et déplacé sur officiel, lors du match N° 24689464 du 12 3 2023

SANNOIS ST GRATIEN ENT.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 3 2023 pour le motif : Bousculade volontaire, lors du match N° 24689337 du 12 3 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : comportement blessant envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 24616853 du 12 3 2023

SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 3 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24616716 du 12 3 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Comportement excessif en tant qu'entraîneur pendant la rencontre, lors du match N° 24616728 du 26 3 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Exclusion à la suite d'un second avertissement, lors du match N° 24617552 du 2 4 2023

ST PRIX E.S.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Exclusion à la suite d'un second avertissement, lors du match N° 24673300 du 2 4 2023

COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4 4 2023 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux à l'encontre d'un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 24689174 du 2 4 2023

VAUREAL F. C. M.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 3 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24616721 du 12 3 2023

VIARMES ASNIERES OL.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 3 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 24616718 du 12 3 2023



FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24661129 du 26 3 2023

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 3 2023 pour le motif : Comportement menaçant envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 24685185 du 12 3 2023

RENCONTRES à SURVEILLER

La commission Fair-Play & Ethique vous a communiqué les « **Rencontres à surveiller** » pour le **1^{er} trimestre 2023**, sur la base d'incidents disciplinaires entre les clubs concernés sur les 3 dernières saisons.

La commission invite par mail par les Présidents et/ou RPS de ces clubs à estimer la sensibilité de ces rencontres et le cas échéant se contacter pour mettre en place toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Pour rappel : La Commission Départementale de Prévention Médiation Education (CDPME) se tient à disposition des clubs pour les assister à mettre en place toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement des rencontres « sensibles ».

CALENDRIER DES REUNIONS DE LA COMMISSION

Modification du jour de réunion de la commission : **Jeudi** au lieu de mercredi

Jeudi 11 mai 2023 – 18h30

Jeudi 8 juin 2023 – 18h30

Jeudi 15 juin 2023 – 18h30



Challenge Fair-Play Equipe

2022 ----- 2023

TOTAL POINTS BONUS / MALUS AU 10/04/2023

SENIORS M DAM SENIORS F



SENIORS DEPARTEMENTAL 1	MALUS	BONUS	TOTAL
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
ENTENTE SSG	1	-	1
ECOUEN FC	3	-	3
ST LEU 95 FC	3	-	3
ST BRICE FC	4	-	4
CHAMPAGNE SFC 95	4	-	4
MARLY LA VILLE ES	7	-	7
GROSLAY FC	7	-	7
PERSAN US 03	10	-	10
OSNY FC	15	-	15
GOUSSAINVILLE FC	28	-	28
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
EAUBONNE CSM	-	-	-
JOUY LE MOUTIER FC	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
PIERRELAYE FC	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
GROSLAY FC	1	-	1
SOISY ANDILLY MARGEN	4	-	4
MARLY LA VILLE ES	5	-	5
VAUREAL FCM	7	-	7
BEZONS USO	9	-	9
ERAGNY FC	23	-	23

SENIORS FEMININES DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC	-	-	-
ENT. BEAUMONT MOIURS	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
CERGY PONTOISE FC	3	-	3
COSMO TAVERNY	4	-	4
MONTMORENCY FC	6	-	6
ENT. FOSSES MARLY	6	-	6
ENT. HERBLAY ST LEU	53	-	53
BELLOY ST MARTIN ASC	F	F	F
ST PRIX ES	F	F	F
BEZONS USO	F	F	F
ENT. ESSG SOISY A.M.	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
ROISSY EN France US	1	-	1
CORMEILLAIS ACS	2	-	2
CHAMPAGNE SFC 95	2	-	2
PARMAIN AC	5	-	5
COURDIMANCHE AS	8	-	8
FONTENAY FC	15	2	13
MONTMORENCY FC	16	-	16
FOSSES UF	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
GONESSE R.C.	-	-	-
ARGENTEUIL RC	-	-	-
SARCELLES AAS	1	-	1
DEUIL ENGHEN FC	1	-	1
FRANCONVILLE FC	4	-	4
VIARMES ASNIERES OL	5	-	5
MERY MERIEL BESSANCO	5	-	5
ST PRIX ES	5	-	5
VAUREAL FCM	8	-	8
ARGENTEUIL FC	10	-	10
SOISY ANDILLY MARGEN	13	-	13
BEZONS USO	16	-	16

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
ST PRIX ES	-	-	-
DOMONT FC	1	-	1
CHARS AS	2	-	2
BRUYERES BERNES USM	6	-	6
MERY MERIEL BESSANCO	6	-	6
ALPINE FC	F	F	F
ENT. BEAUMONT MOURS	F	F	F
PUISEUX LOUVRES 95	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
CORMEILLAIS ACS	-	4	- 4
GARGES FCM	-	-	-
ST OUEN L'AUMONE AS	-	-	-
ERMONT AS	3	-	3
COSMO TAVERNY	3	-	3
ENTENTE SSG	4	-	4
ADAMOIS OL	5	-	5
ERAGNY FC	7	-	7
MENUCOURT AS	8	-	8
OSNY FC	9	-	9
JOUY LE MOUTIER FC	18	-	18
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
MARCOUVILLE CITY CP	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	2	-	2
MONTMAGNY FC	4	-	4
PONTOISIENNE JS	4	-	4
BEAUCHAMP AS	5	-	5
BOUFFEMONT ACF	7	-	7
PUISEUX LOUVRES 95	7	-	7
PERSAN US 03	8	-	8
VEXIN A.S.	14	-	14
E.S. HERBLAY	15	-	15
AUVERS ENNERY FC	F	F	F
ENT. BEAUMONT MOURS	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
MENUCOURT AS	-	2	- 2
GAFEPB	1	2	- 1
PONTOISIENNE JS	-	-	-
ECOUEN FC	8	-	8
NEUVILLE S/OISE AS	12	-	12
VIARMES ASNIERES OL	13	-	13
AUVERS ENNERY FC	14	-	14
GOUSSAINVILLE FC	14	-	14
DEUIL ENGHEN FC	20	-	20
THILLAY ESM	62	-	62
DOMONT FC	F	F	F
EZANVILLE ECOUEN US	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
FOSSES UF	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
ECLAIR DE PUISEUX	1	-	1
MAGNY VEXIN FC	1	-	1
COURDIMANCHE AS	3	-	3
VALLEE DU SAUSSER ES	3	-	3
ROISSY EN France US	6	2	4
FRETTOISE ES	6	-	6
FONTENAY FC	42	-	42
PARMAIN AC	52	-	52
PIERRELAYE FC	F	F	F
EZANVILLE ECOUEN US	F	F	F

F : équipe forfait général

Notre partenaire
FAIR - PLAY



CDOS
VAL-D'OISE



Challenge Fair-Play 2022

Equipe 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS

AU 10/04/2023

U18
U16



U18 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ADAMOIS OL	2	4	- 2
CORMELLAIS ACS	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
GARGES FCM	1	-	1
ARGENTEUIL RC	2	-	2
SARCELLES AAS	3	-	3
ECOUEU FC	5	-	5
FRANCONVILLE FC	5	-	5
ST LEU 95	7	-	7
VILLIERS LE BEL FC	14	-	14
BEZONS USO	14	-	14
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ST LEU 95 FC	-	2	- 2
ENTENTE SSG	-	-	-
ARGENTEUIL RC	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGEN	-	-	-
CORMELLAIS ACS	7	4	3
COSMO TAVERNY	5	-	5
OSNY FC	6	-	6
ADAMOIS OL	11	-	11
CERGY PONTOISE FC	11	-	11
ARGENTEUIL FC	16	-	16

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
ENT. ES MARLY FONTEN	-	6	- 6
PERSAN US 03	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	-	-	-
MAGNY VEXIN FC	-	-	-
FOSSES F. U.	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
E.S. HERBLAY	1	-	1
GROSLAY FC	4	-	4
ST BRICE FC	4	-	4
VAUREAL FCM	7	-	7
ARNOUVILLE F. AS	29	-	29

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
ADAMOIS OL	-	-	-
ARGENTEUIL FC	-	-	-
GONESSE RC	2	-	2
VAUREAL FCM	2	-	2
ERAGNY FC	3	-	3
COURDIMANCHE AS	4	-	4
MONTMAGNY FCM	4	-	4
JOUY LE MOUTIER FC	8	4	4
ST PRIX ES	7	-	7
BEZONS USO	9	-	9

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
SARCELLES AAS	-	-	-
ST PRIX ES	-	-	-
ENT. ES MARLY FONTEN	-	-	-
ARGENTEUIL RC	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
BEZONS USO	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGEN	1	-	1
ERAGNY FC	2	-	2
MONYSOULT BAILLET US	3	-	3
ENTENTE SSG	5	-	5
MONTMORENCY FC	8	-	8
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
MENUCOURT AS	-	4	- 4
COSMO TAVERNY	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
MONTMAGNY FC	1	-	1
NEUVILLE S/OISE AS	5	-	5
SARCELLES AAS	6	-	6
ERAGNY FC	6	-	6
PIERRELAYE FC	13	-	13
GOUSSAINVILLE FC	45	-	45

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
OSNY F.C.	-	2	- 2
ST BRICE FC	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGEN	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	1	-	1
DEUIL ENGHEN FC	4	-	4
COSMO TAVERNY	5	-	5
ST OUEN L'AUMONE AS	5	-	5
ARNOUVILLE F. AS	6	-	6
ECOUEU FC	6	-	6
PERSAN US 03	9	-	9
FOSSES UF	11	-	11

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
EN. ECOUEU BOUFFEMONT	-	-	-
ST OUEN L'AUMONE AS	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
ST BRICE FC	2	-	2
FOSSES FU	3	-	3
GOUSSAINVILLE FC	3	-	3
ROISSY EN France U.S.	3	-	3
OSNY FC	3	-	3
ERMONT AS	4	-	4
ARGENTEUIL FC	4	-	4
FRANCONVILLE FC	5	-	5
BRUYERES BERNES USM	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / D	M	B	TOTAL
SARCELLES AAS	-	-	-
SURVILLIERS AVENIR	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
DOMONT FC	-	-	-
GONESSE RC	2	-	2
ARNOUVILLE F. AS	4	-	4
COSMO TAVERNY	4	-	4
JOUY LE MOUTIER FC	4	-	4
PUISEUX LOUVRES 95	42	-	42
CERGY PONTOISE FC	F	F	F
EZANVILLE ECOUEU US	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
ENT. ES MARLY FONTEN	-	2	- 2
SARCELLES AAS	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
ACADEMIE FOOTBALL CL	-	-	-
PIERRELAYE FC	-	-	-
GROSLAY FC	1	-	1
E.S. HERBLAY	1	-	1
MENUCOURT AS	3	2	1
ENT CHAMPAGNE BEAUMON	4	-	4
GAFEPB	6	-	6
GOUSSAINVILLE FC	8	-	8

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
EN. ECOUEU BOUFFEMONT	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
ACADEMIE FOOTBALL CL	-	-	-
BEZONS USO	2	-	2
CHAMPAGNE SFC 95	5	-	5
ADAMOIS OL	6	-	6
JOUY LE MOUTIER FC	6	-	6
PONTOISIENNE JS	10	-	10
VEXIN A.S.	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / E	M	B	TOTAL
VAUREAL FCM	-	2	- 2
GAFEPB	-	2	- 2
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
ECOUEU BOUFFEMONT	-	-	-
CORMELLAIS ACS	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
ENT. EBM VIARMES BELL	3	-	3
ENT. PARMAIN SAUSSER	3	-	3
AUVERS ENNERY FC	4	-	4
EAUBONNE CSM	5	-	5
GOUSSAINVILLE FC	F	F	F
MARCOUVILLE CITY CP	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
MONTMORENCY FC	-	-	-
ENT CHAMPAGNE BEAUMON	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
VAUREAL FCM	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
DOMONT FC	-	-	-
EZANVILLE ECOUEU US	F	F	F
MARCOUVILLE CITY CP	F	F	F
VEXIN A.S.3	F	F	F

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKINSport

F : équipe forfait général



CDOS
VAL-D'OISE



Challenge Fair-Play Equipe

2022 ----- 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS

AU 10/04/2023

U14



U14 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
OSNY FC	2	8	- 6
ARGENTEUIL RC	-	-	-
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
FRANCONVILLE FC	1	-	1
ST BRICE FC	1	-	1
ARGENTEUIL FC	4	-	4
PERSAN US 03	5	-	5
SARCELLES AAS	5	-	5
GOUSSAINVILLE FC	6	-	6
ERMONT AS	7	-	7

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL RC	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
ERAGNY FC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
ST BRICE FC	-	-	-
ST OUEN L'AUMONE AS	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGEN	1	-	1
VAUREAL FCM	1	-	1
ST LEU 95 FC	5	2	3
ENTENTE SSG	7	-	7

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
ROISSY EN France U.S.	-	2	- 2
COSMO TAVERNY	-	-	-
ECOUEEN BOUFFEMENT	-	-	-
ENT. ES MARLY FONTEN	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
PERSAN US 03	1	-	1
SOISY ANDILLY MARGEN	4	-	4
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
MONTMAGNY FC	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
VEXIN A.S.	-	-	-
SARCELLES AAS	2	-	2
GOUSSAINVILLE FC	3	-	3
PONTOISIENNE JS	7	-	7
ACADEMIE FC ERMONT	9	-	9
EZANVILLE ECOUEEN US	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
ENTENTE SSG	-	-	-
ERAGNY FC	-	-	-
GERGES FCM	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
FOSES UF	1	-	1
ARNOUVILLE F. AS	2	-	2
DEUIL ENGIEN FC	2	-	2
ST OUEN L'AUMONE AS	2	-	2
ADAMOIS OL	3	-	3
BEZONS USO	23	-	23

U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
COSMO TAVERNY	-	-	-
COURDIMANCHE A S	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
ST BRICE FC	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC	-	-	-
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
DEUIL ENGIEN FC	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
BEZONS USO	2	-	2
MERY MERIEL BESSANCO	8	-	8
BRUYERES BERNES USM	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
MENUCOURT AS	3	6	- 3
ENT. ES MARLY FONTEN	-	2	- 2
ARGENTEUIL FC	-	-	-
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
COURDIMANCHE AS	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	4	-	4
ACADEMIE FOOTBALL CL	5	-	5
AUVERS ENNERY FC	10	-	10

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
ST PRIX ES	-	2	- 2
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
ECOUEEN BOUFFEMONT	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
GROSLAY FC	-	-	-
JOUY LE MOUTIER FC	-	-	-
VIARMES BELLOY BEAUM	1	-	1
ADAMOIS OL	2	-	2
CERGY PONTOISE FC	2	-	2
PUISEUX LOUVRES 95	5	-	5

U14 DEPARTEMENTAL 4 / D	M	B	TOTAL
BEAUCHAMP AS	-	-	-
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
ECOUEEN BOUFFEMONT	-	-	-
FOSES UF	-	-	-
FRETTOISE ES	-	-	-
MAGNY VEXIN FC	-	-	-
MONTIGNY FC 95	-	-	-
SURVILLIERS AVENIR	-	-	-
VAUREAL FCM	2	-	2
EAUBONNE CSM	2	-	2
DOMONT FC	F	F	F

F : équipe forfait général

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKiNSPORT



CDOS
VAL-D'OISE



Challenge 2022 Fair-Play Equipe 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS
AU 10/04/2023

CDM ANCIENS FUTSAL



CDM DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
GARGES FCM	-	-	-
MERY MERIEL VESSANCO	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
PORTUGAIS PAIX VIVRE	-	-	-
CERGY PORTUGAIS	1	-	1
ADAMOIS OL	3	-	3
GONESSE RC	3	-	3
JOUY LE MOUTIER FC	9	-	9
MACCABI SARCELLES	11	-	11
ERAGNY FC	12	-	12
CORMEILLAIS ACS	20	-	20
FRANCO PORTUGAIS ARG	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
AFS VAUREAL	-	-	-
ARNOUVILLE USC	-	-	-
ATTAINVILLE FUTSAL C	-	-	-
AVICEMME A.S.C.	-	-	-
MONTMORENCY FUTSAL	-	-	-
SANNOIS FUTSAL CLUB	1	-	1
SPORTIFS DE GARGES	1	-	1
CERGY PONTOISE FC	4	-	4
MARCOUVILLE CITY CP	4	-	4
PERSANAISE CFI	4	-	4
EAUBONNE CSM	5	-	5
JOUY LE MOUTIER FC	F	F	F

CDM DEPARTEMENTAL 2	M	B	TOTAL
MCA FC	-	2	2
MENUCOURT AS	-	2	2
COURDIMANCHE AS	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
AS TOHO	1	-	1
E.S. HERBLAY	2	-	2
MAGNY VEXIN FC	4	-	4
VAUREAL FCM	19	-	19
DOMONT FC	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
AS FUTSAL ARGENTEUIL	-	-	-
BEZONS FUTSAL CLUB	-	-	-
MONTMAGNY FOOT SALLE	-	-	-
SPORTIFS DE GARGES	-	-	-
EAUBONNE CSM	1	-	1
MARCOUVILLE CITY CP	2	-	2
GONESSE RC	2	-	2
MY SARCELLES FUTSAL	5	-	5
ERMONT AS	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ST LEU FC 95	-	4	4
OSNY FC	1	2	1
ARGENTEUIL RC	-	-	-
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
NEUVILLE S/ OISE AS	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	2	-	2
CERGY PONTOISE FC	2	-	2
ARGENTEUIL FC	3	-	3
CERGY PORTUGAIS	4	-	4
MONTMAGNY FC	4	-	4
ST BRICE FC	7	-	7
FRANCONVILLE FC	12	-	12

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL RC	-	-	-
COMBO FUTSAL	-	-	-
DEUIL ENGHIEU FC	-	-	-
OSNY UNITED	-	-	-
AFS VAUREAL	-	-	-
SANNOIS FUTSAL CLUB	2	-	2
ATTAINVILLE FUTSAL FC	2	-	2
FC GADJOSTARR FUTSAL	3	-	3

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / C	M	B	TOTAL
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
BEZONS FUTSAL CLUB	-	-	-
COMBO FUTSAL	-	-	-
ST BRICE A.SO	-	-	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	-	-	-
MONTIGNY LVDB	-	-	-
MT SARCELLES FUTSAL	-	-	-
AS FUTSAL ARGENTEUIL	-	-	-
ENTENTE M.M.B.	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
DEUIL ENGHIEU FC	-	-	-
ERAGNY FC	-	-	-
FOSSÉS UF	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
USC SAINT GRATIEN	2	-	2
ENT BEAUMONT PERSAN	3	-	3
ECOUEU FC	6	-	6
MONTSOULT BAILLET US	6	-	6
PORTUGAIS PAIX VIVRE	10	-	10
BEZONS USO	F	F	F
SOISY ANDILLY MARGNE	F	F	F

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKINSport



CDOS
VAL-D'OISE

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ST PRIX ES	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
BOUFFEMONT ACF	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
PORTUGAIS PERSAN ASC	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
BELLOY ST MARTIN ASC	-	-	-
GROSLAY FC	-	-	-
MARLY LA VILLE ES	-	-	-
MENUCOURT AS	-	-	-

F : équipe forfait général

Nombre total de points de MALUS - BONUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15